La loi de 1905 : Quels changements en 2019 ?

Un dossier présentant les articles du journal *Le Monde* avec les propositions d'évolution de la loi dans le contexte de 2018

Sommaire

6-12-2017 : En retrait, Macron veut un « débat dépassionné » sur la laïcité 3
4-1 : Emmanuel Macron juge indispensable une « structuration de l'islam en France » 4
La politique migratoire critiquée 5
6-3 : Houari Bouissa : « L'islam, une histoire française à enseigner à l'école » 5
Analphabétisme religieux 6
Désacraliser l'enseignement de l'islam 6
Replacer l'islam dans un imaginaire partagé 7
6-3 : Rachid Benzine : « Islam de France : gare aux fausses "bonnes idées" » 10
L'argent, le nerf de la guerre 12
Un « grand imam » de France 12
5-7 : Consultation à tous les étages sur les aspirations des musulmans 13
2-6 : Abdelkader Arbi : « Je veux banaliser le fait religieux musulman dans les armées » 18
9-7 : « La dimension de laïcité de l'armée est essentielle » 21
Quelle est votre vision des armées un an après votre prise de fonctions et vos nombreux déplacements dans les forces ? 21
L'armée justement fait la guerre aux « terroristes islamistes », comment empêcher certains de penser faire la guerre à l'islam ? 21
Comment ? 21
Les crispations liées aux attentats de 2015 se sont-elles estompées ? 22
Ces réactions unanimes ne sont-elles pas fragiles ? 22
Etes-vous d'accord avec le projet de votre homologue du culte musulman Abdelkader Arbi qui propose un séminaire pour former ses aumôniers ? 22
Ce séminaire est-il compatible avec la loi de 1905 ? 23
La formation des aumôniers militaires doit-elle comporter un volet interreligieux ? 23
12-7 : Rachid Benzine : « L'erreur est de croire que l'islam de France n'est pas organisé » 23
« Les querelles de fédérations masquent d'autres réalités » 24
« Laissons les musulmans de France décider » 24
014-8 : « Les Français de culture musulmane ont besoin d'être reconnus comme pleinement citoyens » 25
Contrôle des richesses 27

Tirer des leçons du passé 27
10-9 : Sur l'islamisme, Hakim El Karoui veut être entendu par Macron 28
« D'où il vient ce type ? » 29
« Aucune conviction » 30
11-9 : « Il faut renforcer l'"islam des gens" » 30
Risque de suspicion générale 31
Un islam bienveillant 32
1-10 : Marwan Muhammad plaide pour « une structuration du culte musulman » en France 33
23-11 : Comment le gouvernement veut réguler l'islam en France 34
23-11 : Des députés La République en marche s'attellent au sujet de l'islam de France 36
Identifier les difficultés 36
Craintes de « divisions internes » 37
23-11 : « Il est hors de question qu'il y ait une loi spécifique aux musulmans » 37
23-11 : Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat : dans les coulisses d'une réforme ultrasensible 38
23-11 : La laïcité, une question qui divise au sein de la majorité 40
27-11 : « Modifier la loi de 1905 afin de mieux accompagner les associations religieuses musulmanes » 41
27-11 : « Est-ce le rôle de l'Etat de distinguer le bon du mauvais islam ? » 43
Le tournant de 2004 44
Prétentions politiques 44
27-11 : « L'Etat laïc doit clarifier sa relation avec l'islam en tant que culte » 45
Un bénéfice pour les musulmans 46
Impopularité du CFCM 46
Volonté d'inclusion tranquille 47

6-12-2017 : En retrait, Macron veut un « débat dépassionné » sur la laïcité

Le chef de l'Etat s'exprimera début 2018 sur ce sujet sensible. En attendant, il laisse le soin à Jean-Michel Blanquer de préciser des annonces le 9 décembre, jour de l'anniversaire de la loi de 1905.

Par Solenn de Royer Publié le 06 Decembre 2017 à 11h14 - Mis à jour le 06 December 2017 à 11h46

« Am, stram, gram, pic et pic et colégram. (...) Comme le roi ne le veut pas, ça ne sera pas toi, ce sera… toi ! » A l'issue de plusieurs semaines de réflexion, Emmanuel Macron a finalement décidé de ne pas s'exposer sur la laïcité, alors que la polémique opposant les rédactions de *Mediapart* et de *Charlie Hebdo* (soutenu par l'ancien premier ministre Manuel Valls) ont remis ce sujet sensible sur le devant de la scène.

Le chef de l'Etat recevra les représentants des cultes vendredi 8 décembre à l'Elysée, mais il ne s'exprimera pas le lendemain, journée anniversaire de la loi de 1905, comme il fut un temps envisagé. *« Il y a eu des allers et retours entre l'Elysée, Matignon et le ministère de l'éducation nationale pour savoir qui porterait quoi et à quel moment,* explique un conseiller ministériel. *Le président a hésité à s'exprimer, il y a renoncé. »*

C'est finalement le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, qui montera en première ligne samedi 9 décembre, lors d'un déplacement en région parisienne. La veille, il fera une communication en conseil des ministres pour préciser les contours d'une *« cellule laïcité »,* créée au sein du ministère de l'éducation. Composée de juristes et d'experts, celle-ci aura vocation à répondre aux revendications religieuses et communautaires dans les établissements scolaires en veillant au *« respect des valeurs de la République »,* selon le ministère.

Laïcité dite « ouverte »

Sommé par Manuel Valls de *« parler fort »,* Emmanuel Macron a donc décidé de temporiser en commençant par traiter le sujet par le biais de l'école.

« Le débat doit être dépassionné, a confié le président ces derniers jours en privé. *Il faut retrouver le sens de la laïcité de 1905, et sa force, sans rentrer dans l'hystérisation contre une religion* [l'islam]. *La laïcité, ce n'est pas considérer qu'une religion est ennemie, c'est garantir la neutralité de l'Etat. »*

Mais M. Macron, qui ne veut pas donner le sentiment de délaisser les sujets sociétaux, devrait préciser sa conception d'une laïcité dite *« ouverte »* début 2018, sans doute en janvier. En attendant, il a prévu de consulter des intellectuels et des associations. Le chef de l'Etat, qui préfère les discours programmatiques aux « discours chrysanthèmes » (qui posent les grands principes mais sans annonces concrètes), attend surtout d'être alimenté par le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, à qui il a demandé d'avancer sur l'organisation du culte musulman.

Chercher le « bon tempo »

Un *« gros chantier »,* dit-on Place Beauvau, sur lequel les équipes ont commencé à travailler. *« Le ministre travaille à la refondation de l'islam en France, il rencontre des intellectuels, il souhaite la promotion de l'islam des Lumières »,* explique l'un de ses conseillers. Partisan d'une *« laïcité de liberté »,* M. Collomb a développé à Lyon une pratique ouverte des relations entre la République et les religions.

Prévue pour décembre, la création d'une *« instance informelle de dialogue et de concorde »* entre les responsables des cultes a été repoussée en janvier. *« Rien n'est prêt »,* soupire un conseiller de l'exécutif, pour qui chaque acteur du

dossier est tenté de *« reculer pour mieux sauter », « l'Elysée pour ne pas donner prise à Valls, Matignon par peur d'être associé à "l'identité heureuse" de Juppé et l'intérieur, parce qu'ils ne sont pas prêts ».*

A l'Elysée, où l'on se défend de tout *« refus d'obstacle »,* on assume de chercher la*« bonne distance »* et le *« bon tempo ». « Il n'y a pas d'urgence à se saisir du sujet,*fait-on valoir dans l'entourage du président. *C'est quand on réagit à chaud qu'on dit les choses les moins intelligentes. »*

Solenn de Royer

4-1 : Emmanuel Macron juge indispensable une « structuration de l'islam en France »

Lors de ses vœux aux autorités religieuses, le chef de l'Etat a également réaffirmé qu'il tiendrait un discours « dépassionné » sur la laïcité au cours de son mandat.

Le Monde avec AFP Publié le 04 janvier 2018 à 19h11 - Mis à jour le 05 janvier 2018 à 06h36



Emmanuel Macron, à l'Elysée, le 4 janvier. POOL / REUTERS

Le président Emmanuel Macron a jugé *« indispensable »* de mener *« un travail sur la structuration de l'islam en France »*, afin qu'il ne tombe pas dans la *« crise »* qu'il vit au plan international, lors de ses vœux aux autorités religieuses jeudi 4 janvier.

Le chef de l'Etat, qui recevait à l'Elysée des représentants des six principaux cultes présents en France (catholique, protestant, orthodoxe, musulman, juif et bouddhiste), a réaffirmé qu'il tiendrait un discours *« dépassionné »* sur la laïcité au cours de son mandat.

« Mon vœu pour 2018 est que la France devienne avec vous ce modèle de laïcité sachant écouter les voix du pays dans leur diversité, capable de construire sur cette diversité une grande nation réconciliée et ouverte sur l'avenir », leur a-t-il lancé.

Le chef de l'Etat a estimé que ne parler de laïcité qu'au sujet de l'islam était une*« erreur funeste »*. Mais il a plaidé, à l'adresse des représentants musulmans, pour*« un travail sur la structuration de l'islam en France, qui est la condition même pour que vous ne tombiez pas dans les rets des divisions de votre propre religion et de la crise qu'elle est en train de vivre sur le plan international »*. Ce travail *« moral, philosophique »* mais aussi *« d'organisation »* est *« indispensable et je vous y aiderai »*, a-t-il insisté.

La politique migratoire critiquée

Evoquant les sujets sensibles, le président a redit qu'il attendait que les responsables religieux prennent *« toute* [leur] *part »* au *« vrai débat philosophique »* qui va s'engager avant de légiférer sur les dossiers bioéthiques, dont l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes.

Alors que des ONG chrétiennes ont émis de vives critiques à l'encontre de la politique migratoire du gouvernement, Emmanuel Macron a défendu la nécessité de *« choisir le moindre mal »* dans l'accueil des migrants, *« et le moindre mal c'est aussi parfois de savoir dire qu'on ne peut prendre toute la part qu'on voudrait prendre, parce qu'on ne le peut pas »*.

Lors de ces vœux, chaque culte était représenté par deux personnes – Ahmet Ogras et Anouar Kbibech au nom du Conseil français du culte musulman (CFCM) –, voire une seule. Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, s'était ému de ne pas avoir été invité, claquant la porte du CFCM par mesure de rétorsion. Emmanuel Macron n'en a pas fait mention dans son discours.

6-3 : Houari Bouissa : « L'islam, une histoire française à enseigner à l'école »

L'enseignement du fait religieux doit être revu pour mieux intégrer l'apport de l'islam à l'histoire de France, estime Houari Bouissa, professeur d'histoire, dans une tribune au « Monde ».

Par Houari Bouissa Publié le 06 mars 2018 à 06h30 - Mis à jour le 06 mars 2018 à 12h17

Le contexte

Dans un entretien accordé au Journal du dimanche, publié le 11 février, Emmanuel Macron a déclaré vouloir *« poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France »* au *« premier semestre 2018 »*. Il a expliqué multiplier les consultations sur le sujet, tout en précisant quels sont les enjeux qu'il juge les plus pressants : *« Il y a une question qui est celle de l'organisation. Mais il y a une autre question, qui est celle du rapport entre l'islam et la République. »*

Tribune. Le président de la République a récemment ouvert le débat autour de la formation d'un islam de France en appelant de ses vœux l'édification d'un islam franco-français. Dans son récent ouvrage, L'Islam, une religion française, Hakim El Karoui propose même de rompre avec la tutelle des pays étrangers afin de faire accepter l'idée que l'islam est devenu une religion française.

Ces réflexions renvoient aussi à la question scolaire. Les lois Jules Ferry de 1881-1882 voulaient, à travers l'enseignement, refonder une école publique excluant les références religieuses pour affirmer une nouvelle foi autour des principes de la République. La IIIe République avait comme dessein de construire une France composée d'individus rassemblés autour d'une histoire et d'une langue communes.

Analphabétisme religieux

Aujourd'hui, alors que se pose la question du rôle de l'enseignement du fait religieux à l'école, quels sont les moyens d'action qui permettraient à nos élèves de se sentir français, républicains et finalement à l'aise dans des institutions laïques ?

Le savoir des élèves concernant le fait religieux en général et l'historiographie musulmane en particulier reste très lacunaire. Faute de connaissances historiques, on peut même parler d'analphabétisme religieux dans une grande partie de notre jeunesse. Beaucoup de musulmans, certes, mais aussi de chrétiens et de juifs, n'ont que des connaissances approximatives du fait religieux justement parce que l'histoire du fait religieux reste le parent pauvre de notre historiographie.

« Beaucoup de musulmans, certes, mais aussi de chrétiens et de juifs, n'ont que des connaissances approximatives du fait religieux »

Les raisons sont multiples, d'abord parce que notre construction historiographique s'est réalisée autour d'une déchirure méditerranéenne, où l'islam est vite apparu comme intrus, ce qui a sans doute amené à le considérer comme en dehors de la science historique. Déjà dans sa thèse sur *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Fernand Braudel évoquait les invasions arabes et turques comme les deux coupures béantes dans l'histoire de la Méditerranée, il y opère un découpage culturel qui place l'Islam aux portes de l'Occident : l'Islam c'est le Proche-Orient.

Désacraliser l'enseignement de l'islam

Aujourd'hui, les études sur le phénomène musulman sont complexes et très spécialisées. Or, depuis les événements tragiques qui ont éprouvé notre pays ainsi qu'une partie des métropoles européennes, la question de l'enseignement du fait musulman ne peut plus être l'affaire de spécialistes enfermés dans leur tour d'ivoire. Comme la IIIe République l'a fait avec le catholicisme, il convient d'utiliser l'enseignement de l'histoire pour aborder la question de l'islam et désacraliser son enseignement.

Il est donc nécessaire de traiter l'islam comme le judaïsme et le christianisme, c'est-à-dire de le replacer dans son historicité. Etudier l'histoire de la religion musulmane, chrétienne ou juive, en insistant sur leurs influences respectives, doit conduire des individus en construction à mieux aborder la question de la citoyenneté. Ces influences constituent un patrimoine commun qu'il convient de valoriser. Repenser le fait religieux dans son historicité permet de l'aborder dans sa dimension critique et de se débarrasser de son caractère mythique.

Mais là où l'enseignement du fait religieux doit pouvoir jouer un rôle primordial, c'est dans l'appropriation d'une histoire commune. La IIIe République avait décidé d'enseigner que nos ancêtres étaient les Gaulois, y compris aux peuples coloniaux. Il est évident que les historiens de cette époque avaient conscience que l'origine gauloise des Français n'est pas la réalité historique. Le récit devait susciter l'idée imaginaire d'une France homogène, une, indivisible, qui trouvait son essence dans une Gaule mythique originelle.

L'historienne Suzanne Citron faisait remarquer à ce sujet que *« l'histoire fabriquée au long du XIXe siècle a abusivement ethnicisé un* "peuple français" *prétendument homogène en lui prêtant comme ancêtres incontestables les Gaulois jusque-là absents de l'histoire de France* » (Libération, 30 décembre 2004). Il est évident que les pères fondateurs de la IIIe République ont voulu exalter l'esprit patriotique des Français au lendemain de l'amputation des territoires de l'Alsace-Moselle.

Replacer l'islam dans un imaginaire partagé

Alors, pour combattre l'ignardise sur l'enseignement du fait musulman à l'école de la République, il convient de refonder l'esprit patriotique en faisant prendre conscience de la présence de l'universel chez l'autre, et en replaçant l'islam dans un imaginaire partagé.

Il ne s'agit pas, ici, de dire que nous sommes tous musulmans ! Ce que nul ne comprendrait, mais il convient de reconnaître la présence de l'islam dans la société française et ce dès le VIIIe siècle. Il s'agit de reconnaître que, dans le patrimoine français, la présence de l'islam est avérée. Faut-il encore le préciser ? Plus de 200 mots de la langue française sont d'origine arabe, Roland Barthes en évoque près de 400. La ville de Ramatuelle porte, encore aujourd'hui, un nom arabe. Des cathédrales comme celle du Puy-en-Velay portent des inscriptions religieuses en arabe. Un lieu-dit de la commune de Buzancy, dans les Ardennes, porte le nom de Mahomet en souvenir de la liberté rendue par Saladin à un seigneur du lieu capturé au cours des Croisades.

« Il convient de reconnaître la présence de l'islam dans la société française et ce dès le VIIIe siècle »

Il ne s'agit surtout pas de faire la promotion de l'islam, mais notre historiographie doit nationaliser ce patrimoine musulman. Les élèves doivent apprendre le compromis, c'est-à-dire que l'islam, son histoire et sa civilisation ne sont plus réservés aux seuls musulmans mais font partie d'un patrimoine commun, qui se construit (encore aujourd'hui) avec des apports différents. Il faut en finir avec l'idée d'âge d'or d'une civilisation islamique et d'une histoire idéalisée.

Le travail consiste donc à susciter un sentiment d'appartenance chez les élèves, faisant partie d'une nation qui les reconnaît sans remettre en cause leur croyance. Finalement, la République, à travers l'école, doit leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté.

Houari Bouissa (Professeur d'histoire, formateur d'enseignants sur les questions liées au fait musulman)

6-3 : Tarik Yildiz : « L'enjeu n'est pas la structuration de l'islam, mais la lutte contre une idéologie »

Pour combattre le terrorisme, l'Etat devrait se montrer intransigeant dans le combat contre la petite délinquance plutôt que de tenter de structurer l'islam de France, estime le sociologue Tarik Yildiz, dans une tribune au « Monde ».

Par Tarik Yildiz Publié le 06 mars 2018 à 06h30 - Mis à jour le 06 mars 2018 à 12h15

Tribune. Le président de la République a dévoilé récemment le projet de restructurer « l'islam de France », fixant les grandes orientations qui devraient être arrêtées et déclinées ces prochaines semaines. Nouvelle représentation, financement, formation : les axes de réflexion comportent des enjeux cruciaux pour l'avenir de notre société et de la cohésion sociale.

Une question revient sans cesse dans certains milieux associatifs et militants : pourquoi l'exécutif ne cible-t-il que l'islam ? Pourquoi ce chantier ne concerne-t-il pas l'ensemble des religions ? La dénonciation sous-jacente d'un deux poids deux mesures se développe avec l'objectif, plus ou moins conscient, d'installer l'idée d'une discrimination injuste de l'Etat.

L'exécutif doit répondre à la question posée sans complexe : les réflexions ne concernent que l'islam, car les terroristes qui ont récemment frappé notre pays étaient tous issus de la même mouvance, l'islam sunnite takfiriste *[adepte d'une idéologie ultra-violente]*. Evidemment, il s'agit d'une infime minorité au regard de l'ensemble des croyants, mais l'Etat peut légitimement mener une politique particulière pour déconstruire certains mécanismes dévastateurs sur son propre sol.

Le véritable enjeu ne doit pas être la structuration de l'islam, mais plutôt la lutte contre une idéologie particulière en son sein, propice au développement d'une contre-société et de la violence.

Tentation de nombreux intellectuels et de responsables politiques, la participation à des débats théologiques n'est pas une solution pour répondre à l'enjeu précité. Le rôle de l'Etat, de surcroît laïque, ne peut être d'interpréter des textes religieux, de favoriser officiellement une certaine exégèse du Coran, de créer un « islam à la française ». Investir le champ de l'interprétation religieuse serait inefficace et même contre-productif, les plus radicaux vivant à la marge de la société et refusant toute institution, particulièrement si elle est liée à l'Etat.

Néanmoins, les autorités peuvent favoriser indirectement ceux qui prônent une pratique compatible avec nos valeurs nationales et qui ne sont pas marginaux, par exemple à travers une vigilance accrue des préfets pour contrer certaines pressions ou intimidations au sein des collectivités.



Une centaine de personnes, musulmans et non-musulmans, étaient rassemblées pour prier dans la Grande Mosquée de Lyon, le 15 novembre 2015, après les attentats du 13 novembre, à Paris. ROBERT PRATTA / REUTERS

Des réformes structurantes

De même, la lutte contre l'ultra-conservatisme religieux, terreau propice au développement du terrorisme, semble essentielle à mener par des réformes structurantes. Les jeunes musulmans français vivent généralement leur culte à travers leurs origines (mosquées algériennes, turques…), ce qui sous-entend que leur religion est exogène, extérieure à notre société. Si les imams français ne sont évidemment pas un gage de non-radicalité, il semble indispensable de casser l'influence des Etats étrangers favorisant le rejet de l'Occident.

L'étude des trajectoires biographiques des terroristes est riche d'enseignements. Si le passage de la petite délinquance au djihadisme n'est évidemment pas automatique, il est régulièrement constaté. A l'instar de Mohamed Merah, un des assaillants du Bataclan, Omar Mostefaï avait été condamné huit fois entre 2004 et 2010 sans jamais être incarcéré. Ce profil n'est pas isolé parmi les djihadistes ou leurs soutiens : nés en France, enfants des banlieues, ils ont souvent connu la petite délinquance : vols, agressions, petits trafics… Certains d'entre eux ont séjourné en prison après la réitération de nombreux délits.

Le contexte

Dans un entretien accordé au Journal du dimanche, publié le 11 février, Emmanuel Macron a déclaré vouloir *« poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France » au « premier semestre 2018 »*. Il a expliqué multiplier les consultations sur le sujet, tout en précisant quels sont les enjeux qu'il juge les plus pressants : *« Il y a une question qui est celle de l'organisation. Mais il y a une autre question, qui est celle du rapport entre l'islam et la République. »*

Superficiellement religieux pendant leur parcours de délinquant, ces jeunes se sont radicalisés et ont adopté une autre vision de l'islam sunnite : ils abandonnent la petite délinquance pour se consacrer à cette « nouvelle » religion radicale qui séduit des jeunes en manque de repères et d'autorité, désireux, consciemment ou inconsciemment, de tester les limites de la société.

Imposer un cadre strict

Détenant le monopole de la violence légitime, l'Etat doit réaffirmer ses règles et imposer un cadre strict qu'il n'est pas possible de dépasser. Il doit faire respecter ses lois, qui traduisent des valeurs partagées par la société, sans compromis et avec vigueur. Au lieu d'affirmer que l'islam n'oblige pas au port du voile ou de demander une prise de position du Conseil français du culte musulman (qui n'est absolument pas légitime pour les courants radicaux), l'Etat doit ainsi se contenter d'édicter des règles et de les faire appliquer avec force.

S'il n'y a pas de solution miracle, une prise en charge forte (répression mais aussi suivi rapproché avec des mesures éducatives obligatoires), dès le premier acte de délinquance, permettrait de briser cet engrenage, de démontrer la puissance de l'Etat aujourd'hui méprisé pour sa faiblesse. Dans le cas contraire, d'autres idéologies continueront à combler le vide créé par une certaine mollesse française.

Trop souvent « école de la radicalité », l'incarcération doit faire l'objet d'une attention particulière en isolant certains profils. Les jeunes délinquants incarcérés ne sont pas voués à tomber dans l'extrémisme ou à vivre à la marge de la société : en leur offrant un cadre strict (obligation de travailler et/ou de suivre une formation en prison), ils peuvent reprendre confiance en eux et se réinsérer à la sortie.

Eviter à tout prix le deux poids deux mesures est un défi de taille pour l'Etat et la société : la discrimination, qu'elle soit négative ou positive, ne fera que marginaliser les citoyens musulmans et attiser les haines.

Les politiques économiques et sociales ne doivent ainsi pas être différenciées, même indirectement. De même, à l'école, partout sur le territoire, avoir la même exigence est indispensable en bannissant la logique

d'adaptation à l'auditoire. Faire étudier à ses élèves des textes de rappeurs plutôt que nos classiques est ainsi désastreux pour ceux que la République doit chercher à élever sur tous les plans.

Le pouvoir actuel a pris des initiatives dans le sens des différents points évoqués ci-dessus, admettant que les mécanismes conduisant à des drames ne sont pas extérieurs à notre société. L'initiative du président de la République est l'occasion de renouer avec un véritable pragmatisme sans attiser les haines, tout en réaffirmant les valeurs fondamentales de notre société.

Tarik Yildiz est notamment l'auteur de « Qui sont-ils ? Etude sur les jeunes musulmans de France » (Editions du Toucan, 2016).

6-3 : Rachid Benzine : « Islam de France : gare aux fausses "bonnes idées" »

Les pistes que semble privilégier le gouvernement pour organiser l'islam de France sont peu réalistes, tant juridiquement que sociologiquement, juge l'islamologue dans une tribune au « Monde ».

Par Rachid Benzine Publié le 06 mars 2018 à 06h34 - Mis à jour le 06 mars 2018 à 14h09

Le contexte

Dans un entretien accordé au Journal du dimanche, publié le 11 février, Emmanuel Macron a déclaré vouloir *« poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France » au « premier semestre 2018 »*. Il a expliqué multiplier les consultations sur le sujet, tout en précisant quels sont les enjeux qu'il juge les plus pressants : *« Il y a une question qui est celle de l'organisation. Mais il y a une autre question, qui est celle du rapport entre l'islam et la République. »*



Devant la Grande Mosquée de Paris, le 1er septembre 2017. ZAKARIA ABDELKAFI / AFP

Tribune. Le président Emmanuel Macron a décidé de prendre à bras-le-corps le dossier de l'organisation de l'islam de France, et on ne peut que s'en féliciter. Pourra-t-il réussir là où ses prédécesseurs ne sont parvenus à rien de satisfaisant depuis presque quarante ans, malgré des efforts respectables ? Un des avantages du jeune président est de ne pas se considérer lié par des pesanteurs héritées du passé, et de privilégier l'efficacité pragmatique sur les politesses hypocrites.

Mais jusqu'où pourra-t-il faire fi de ces héritages ? La situation est loin d'être simple, non seulement en raison du principe français de séparation qui interdit – normalement ! – à l'Etat de s'immiscer dans l'organisation des cultes ; mais plus encore du fait d'un islam des musulmans de France extrêmement pluriel, traversé de conflits et d'intérêts contradictoires.

Surtout, on peut avoir légitimement le sentiment que l'immense majorité des fidèles du Coran en France se montre peu intéressée par la mise en place de structures censées la représenter. Un signe de « privatisation » et d'individualisation de la foi des gens ? Ou bien un abandon dans les mains de ceux – souvent les plus zélés et les moins ouverts aux valeurs des sociétés démocratiques – qui ont la réputation d'être « meilleurs religieux » et « plus savants » qu'eux ? Les deux phénomènes sont probablement à l'œuvre ensemble.

Même si le président Macron s'est, jusqu'ici, peu exprimé sur le sujet, on connaît les thèses et propositions qui lui sont présentées. L'une des premières est la rupture avec les influences dites « étrangères » au profit d'un islam « des musulmans de France ». La proposition est séduisante. Mais peut-on extraire de « toute influence étrangère » – ou de tout « attachement étranger » – les musulmans de France ? Est-ce possible et souhaitable ?

Déjà conviendrait-il de mieux définir quelles sont les influences étrangères, et en quoi celles-ci sont profondément dommageables ! Celles des pays ayant appartenu longtemps à l'ancien empire colonial français, et dont les musulmans

de France qui en sont originaires ont souvent conservé la nationalité (une grande partie des musulmans français étant, en effet, des binationaux) ? Ou bien celles des grands courants transnationaux de réislamisation et de « réorthodoxisation », salafistes ou Frères musulmans, qui sont devenus incontournables à l'échelle mondiale et qui, de nos jours, sont influents dans quasiment tous les lieux de prière de France, et souvent dans les quartiers populaires les plus en souffrance ?

Certes, il y a encore des influences algériennes et marocaines sur l'islam qui tente de s'organiser dans notre pays, mais elles sont de moins en moins importantes en raison des difficultés que les responsables de ces Etats ont pour gérer la complexité de leur propre scène musulmane, et du fait de la diminution de leurs ressources. Le seul pays actuellement très actif, très entreprenant et qui déverse beaucoup d'argent pour la structuration de l'islam de France en sa faveur (quelle que soit la nationalité des pratiquants musulmans) est la Turquie du président Erdogan, ce qui, de fait, peut inquiéter.

De toute évidence, l'islam officiel algérien et l'islam officiel marocain, auxquels restent liés, au moins sentimentalement mais aussi doctrinalement, une grande partie des musulmans de France, est un islam qui s'est toujours montré comme un islam de concorde. Avons-nous intérêt à le rejeter, à l'ignorer ? N'est-ce pas dans ces pays amis qu'il y a un patrimoine de savoir religieux qui nous manque encore ? N'est-ce pas avec des institutions savantes de ces pays que des coopérations – notamment avec nos universités pour ce qui est de l'approche académique de l'islam – peuvent être établies ?

L'argent, le nerf de la guerre

Une des autres grandes idées qui agitent actuellement l'Elysée et la Place Beauvau concerne le financement de l'organisation de l'islam. Comme toujours, l'argent est le nerf de la guerre, et il est évident que les instances mises en place ces dernières années pour tenter de structurer le culte musulman en ont manqué. Or il y a de l'argent ! Celui de l'industrie du halal, d'abord, dont le marché est estimé à 5 milliards d'euros ! Celui, aussi, des pèlerinages dans les lieux saints de l'islam. Celui, encore, des collectes dans les mosquées.

L'industrie du halal, cependant, est loin d'être dominée par des musulmans : ce sont plutôt de grandes chaînes alimentaires et les grandes enseignes de supermarchés qui s'enrichissent grâce aux consommateurs musulmans. Comment imposer à celles-ci une taxe au profit d'une organisation du culte musulman ? Par une loi votée au Parlement ? Par une circulaire ministérielle ? On ferait là, pour les musulmans de France, une étonnante exception aux règles de la laïcité de l'Etat, qui pourrait être considérée comme une discrimination !

Certes, on voit bien le modèle qui est derrière : celui de la cacherout *[ensemble des règles alimentaires du judaïsme]* contrôlée par le Consistoire israélite. Mais ce modèle a été mis en place en d'autres temps, sous le règne de Napoléon Bonaparte, avant les lois de séparation, et avec le consentement des juifs de France. De la même manière, on imagine mal comment l'Etat pourrait déroger aux règles du marché en imposant aux agences de voyages qui organisent le pèlerinage à La Mecque et à Médine de verser un pourcentage au bénéfice de l'organisation du culte musulman. Indépendamment des questions de droit, serait-il d'ailleurs imaginable d'étendre cette mesure aux agences qui organisent des pèlerinages juifs et chrétiens à Jérusalem, à Rome ou à Assise ?

Quant aux collectes, l'administration fiscale peut, en effet, se montrer plus « regardante », comme elle le fait déjà à l'égard des déclarations des quêtes et autres participations volontaires des fidèles des Eglises, mais on conçoit difficilement, là aussi, comment une « ponction » obligatoire et systématique pourrait être mise en place, sauf dans un cadre volontaire des différentes institutions musulmanes, et en dehors de toute intervention de l'Etat.

Un « grand imam » de France

Ces « pistes », dont on parle beaucoup ces temps-ci, sont inspirées par de bons sentiments, mais ne représentent-elles pas des vœux pieux ? Comme ces ballons d'essai parlant d'un possible « concordat » entre l'Etat… et on ne sait quelle instance musulmane « représentative » toujours inexistante, ou encore évoquant… un « grand imam » de France qui pourrait surgir d'on ne sait quelle lampe d'Aladin ! On s'interroge sur la connaissance de l'« islam réel » qu'ont les

pouvoirs publics des musulmans de France, mais il est vrai que, depuis le « dynamitage » des renseignements généraux à l'époque de M. Sarkozy et la priorité – compréhensible – donnée à la lutte contre le terrorisme, ceux-ci n'ont guère accès aux mutations permanentes de la religion musulmane en France.

On peut s'étonner, aussi, que, avant de lancer des propositions aux connotations « bonapartistes » ou « concordataires », les partisans de ces thèses ne semblent pas s'être inquiétés de vérifier auprès de constitutionnalistes ce qu'il est possible de faire dans le cadre juridique français. Ne faudrait-il pas commencer par là ?

En fait, l'islam des musulmans de France est beaucoup plus organisé qu'on l'imagine, mais pas dans le sens d'une structure centrale unique. Ainsi les musulmans turcs, mais aussi les courants issus des Frères musulmans, sont très organisés et performants. On comprend que les pouvoirs publics rêvent d'avoir un seul grand interlocuteur, à l'image du Consistoire israélite, de la Conférence des évêques de France ou de la Fédération protestante. Mais ce type de structure représentative ne pourra venir que d'une volonté des musulmans, et au terme, sans doute, d'un processus qui demande encore du temps.

On peut toutefois relever une initiative récente, qui a pour cadre la région lyonnaise, où une quarantaine de responsables de mosquées et d'imams appartenant à des origines nationales différentes et à des courants de pensée parfois opposés se sont réunis en « conseil théologique des imams du Rhône ». Manifestement, il est plus facile de s'entendre et de s'organiser sur un plan régional plutôt que sur le plan national.

Rachid Benzine (Islamologue, chercheur associé au fonds Ricoeur)

5-7 : Consultation à tous les étages sur les aspirations des musulmans

Plusieurs initiatives sont annoncées ou en cours, alors que l'Elysée prépare les axes d'action que retiendra Emmanuel Macron pour réguler le culte musulman.

Par Cécile Chambraud Publié le 05 juillet 2018 à 11h44 - Mis à jour le 05 juillet 2018 à 11h44

Que souhaitent les musulmans s'agissant de l'organisation de leur culte ? Tandis que l'Elysée prépare les axes d'action que retiendra Emmanuel Macron, plusieurs initiatives visant à demander leur avis aux principaux intéressés sont annoncées ou en cours. En mai, Ahmet Ogras, le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), l'institution chargée de représenter ce culte auprès des pouvoirs publics, avait le premier dit vouloir une telle consultation.

Les dirigeants du CFCM sont face à un calendrier serré. Au printemps 2019, leur mandat arrive à échéance, et de nouvelles élections doivent être organisées. Mais chacun est conscient que l'institution est à bout de souffle et qu'elle ne survivra que si elle réforme son mode d'organisation. D'où l'idée lancée par M. Ogras de cette consultation, qui semble cependant au point mort. Le CFCM souffre d'un manque structurel de moyens et de la rivalité entre les fédérations de mosquées qui y participent.

La seconde consultation a été entreprise par des militants associatifs à l'initiative de Marwan Muhammad, l'ancien directeur exécutif du Collectif contre l'islamophobie en France. Les musulmans qui le souhaitaient ont pu répondre en ligne à une série de questions plus ou moins ouvertes sur leurs attentes et sur ce qu'ils pensaient de la situation actuelle. Ce questionnaire a été doublé par des réunions dans les mosquées pendant le mois de ramadan.

Un comité doit faire cet été la synthèse des propositions et présenter, début septembre, des propositions. *« Le hadj* [pèlerinage], *le halal, le fonctionnement des mosquées, la collecte transparente des dons et la traçabilité de l'argent »* devraient figurer au menu, indique son promoteur.

Même aporie

La dernière initiative, enfin, vient des pouvoirs publics. Comme il l'avait annoncé, le 12 juin, devant les dirigeants du CFCM, le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, a demandé à chaque préfet d'organiser d'ici à la mi-septembre, dans leur département, une consultation *« des représentants du culte musulman(…) pour mieux organiser l'islam dans le cadre de nos institutions républicaines »*.

Les sujets énumérés dans sa circulaire (gouvernance des lieux de culte, financement et formation du personnel cultuel…) n'ont rien de neuf. Ils avaient été abordés par les « instances de dialogue » organisées au niveau national Place Beauvau par Bernard Cazeneuve, en 2015 et 2016.

A l'époque, déjà, il était question de faire émerger des acteurs nouveaux et des initiatives originales – ce que M. Collomb demande cette fois encore aux préfets. Mais ce travail avait fini par buter sur la même aporie : comment amener les acteurs de l'islam à un financement transparent et efficace sans que l'Etat outrepasse les limites de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat ?

Cécile Chambraud

5-7 : Islam de France : des propositions-chocs pour réguler le culte musulman

Le consultant Hakim El Karoui, proche d'Emmanuel Macron, propose de réguler le culte musulman par le biais de son financement aujourd'hui opaque.

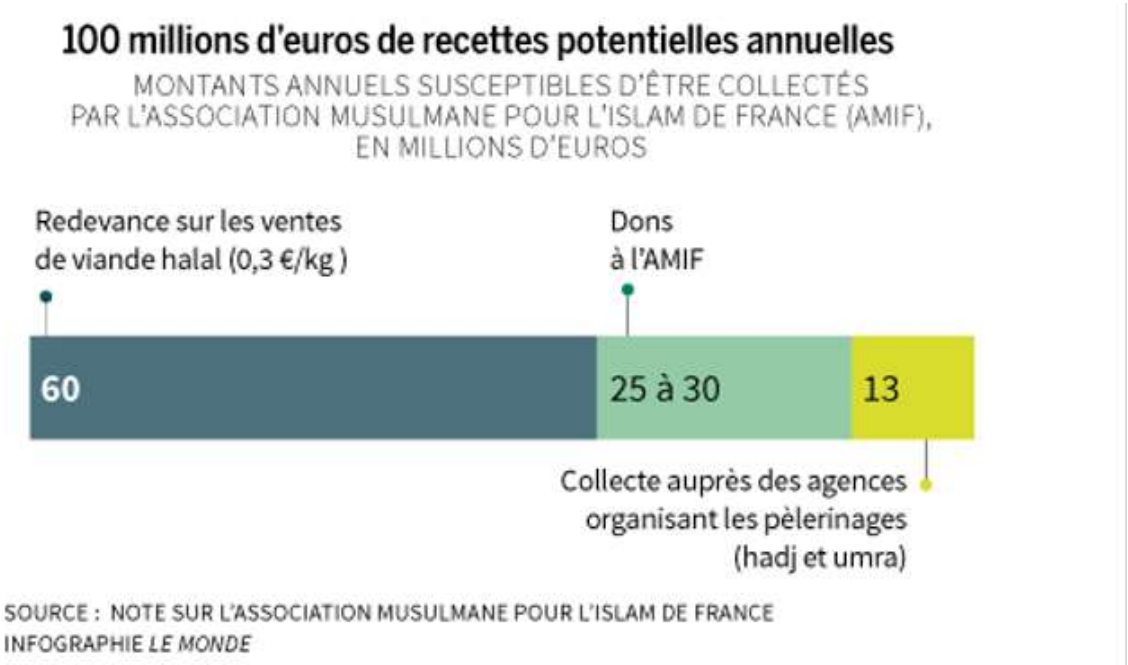
Par Cécile Chambraud Publié le 05 juillet 2018 à 06h39 - Mis à jour le 06 juillet 2018 à 09h31



Emmanuel Macron rencontre les dirigeants du Conseil français du culte musulman, à Paris, le 20 juin 2017.
BENJAMIN CREMEL / AFP

Organiser le culte musulman par la régulation des flux financiers qu'il génère et non pas en recherchant une représentativité, hors d'atteinte, des institutions cultuelles. Tel est l'un des schémas sur lesquels travaille l'Elysée pour préparer le discours promis par Emmanuel Macron concernant l'islam de France. Initialement annoncé pour le premier semestre, il a été repoussé à l'automne compte tenu de la complexité des paramètres en jeu.

Dans une note de vingt pages présentée fin mars, l'une des personnalités au cœur de cette élaboration, Hakim El Karoui, auteur en 2016 d'un rapport sur les musulmans pour l'Institut Montaigne, qui a l'oreille du président, lui propose un modèle dont l'institution pivot serait une Association musulmane pour l'islam de France (AMIF). Composée et dirigée par des Français de confession musulmane, revendiquant une *« neutralité »* face aux différents acteurs, elle serait chargée de collecter suffisamment de fonds pour pouvoir financer le salaire et la formation des imams, la construction et l'entretien des lieux de culte, un travail théologique et des actions de lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme.



Recettes potentielles de l'Association musulmane pour l'Islam de France Infographie Le Monde

Conflits d'intérêts

Les institutions actuelles, censées être représentatives des musulmans, ne fonctionnent pas pour au moins deux raisons, explique l'auteur de la note. D'une part, la France a laissé les Etats d'origine des familles musulmanes (essentiellement Algérie, Maroc et Turquie), rivaux, *« importer »* leurs problèmes et priver le Conseil français du culte musulman (CFCM) de toute capacité d'action. D'autre part, des conflits d'intérêts entravent ces institutions, beaucoup de leurs membres étant impliqués dans le *« muslim business »*, à savoir le marché du halal, l'organisation du pèlerinage à la Mecque et le recueil des dons, ce qui ne les dispose pas à accepter une régulation. Hakim El Karoui, qui n'est pas à l'origine de la divulgation de cette note que *Le Monde* s'est procurée, a cependant accepté de nous répondre. Il résume : *« Beaucoup d'argent circule et il est possible d'organiser son emploi. »*

L'idée principale de ce document est de faire transiter par l'AMIF l'essentiel des sommes générées par la pratique religieuse, mis à part les dons directs aux associations locales. Le document dresse le constat qu'aujourd'hui, les circuits financiers de l'islam sont peu traçables et opaques aux fidèles, tout cela pour un service peu satisfaisant, que ce soit en matière de halal, de pèlerinage ou de construction de mosquées.

Pour obtenir la confiance des pratiquants, l'AMIF devrait faire preuve d'une *« transparence totale »*, de *« professionnalisme »* et d'*« indépendance »* dans sa gestion, affirme le texte. Elle devrait aussi permettre d'améliorer le *« service »*rendu. *« Aujourd'hui,* commente Hakim El Karoui, *les fidèles savent qu'ils se font gruger et que de l'argent est détourné. Il faut assainir le système et mobiliser les musulmans silencieux, car c'est la dynamique de leur intégration qui est mise en cause par la situation actuelle. »*

« Le Hadj coûte 1 000 euros de plus qu'en Allemagne »

La ressource la plus importante (60 millions d'euros d'ici à cinq ans) proviendrait d'une redevance sur le halal qui pourrait se monter à 30 centimes d'euro par kilo de viande (elle est de 8 centimes actuellement). Elle serait la contrepartie du rôle de *« certificateur des certificateurs »* que jouerait l'AMIF. Celle-ci accorderait aux mosquées qui délivrent des cartes d'abattage et aux entreprises de certification un visa qui, progressivement, aurait vocation à s'imposer, par son sérieux, aux yeux des consommateurs comme des principaux acteurs de la filière.

Le principe serait le même pour les agences de voyage qui organisent le pèlerinage. *« Le Hadj coûte 1 000 euros de plus en France qu'en Allemagne*, relève Hakim El Karoui. *Les prix ont augmenté de 30 % à 40 % en cinq ans, sous l'effet d'une cartellisation, et le service s'est dégradé. »* Selon ce plan, seuls les voyagistes certifiés par l'AMIF auraient accès aux visas accordés chaque année pour l'Arabie saoudite. Cet arrangement suppose évidemment qu'en France, l'Etat soit partie prenante dans une négociation avec Riyad sur le sujet. Le document estime que ce service pourrait rapporter 13 millions d'euros annuels à l'AMIF.

Enfin, l'association pourrait recevoir des dons directs, défiscalisés à hauteur de 75 %. Le potentiel est évalué à environ 25 ou 30 millions millions d'euros. Aujourd'hui, ils sont presque essentiellement faits en liquide aux associations qui gèrent les mosquées. L'AMIF pourrait en outre recevoir des financements de pays étrangers, à charge pour elle de les redistribuer entièrement. Après une montée en puissance, les ressources totales pourraient atteindre plus de 100 millions d'euros.

Mieux rémunérer les imams

Ces sommes seraient largement suffisantes pour salarier les imams (50 millions d'euros par an à terme), actuellement très mal ou pas rémunérés. Ainsi dotée d'une perspective professionnelle, la carrière pourrait attirer des candidats aujourd'hui rebutés par des conditions difficiles. Cela éviterait de recourir à des personnes détachées d'autres pays.

L'AMIF financerait des institutions tierces qui se chargeraient de leur formation.*« Beaucoup peut être fait à court terme à Strasbourg »*, assure la note. Ce schéma n'est pas exclusif du projet annoncé dans *Le Monde* le 4 juin par l'aumônier militaire en chef du culte musulman, Abdelkader Arbi. Celui-ci veut créer un séminaire pour former les aumôniers militaires en trois ans. Ce centre pourrait à terme élargir sa fonction et former aussi les aumôniers des prisons et ceux des hôpitaux.

Enfin, 20 millions d'euros seraient consacrés au financement de la construction et de la rénovation des mosquées, et autant à la communication et aux réseaux sociaux, aujourd'hui dominés par des courants plus fondamentalistes.

L'équipe exécutive de l'association compterait cinq salariés. Son conseil d'administration serait composé de *« figures exemplaires, sans conflits d'intérêts »*répartis en plusieurs collèges (gestionnaires de mosquées et aumôniers, entrepreneurs, spécialistes du halal et du pèlerinage, imams, acteurs associatifs). Les représentants du CFCM y seraient minoritaires.

« Un grand mouvement d'émancipation »

La note cite des noms à titre indicatif. Parmi eux figurent Tareq Oubrou, recteur de la mosquée de Bordeaux, Mohamed Bajrafil, imam à Ivry (Val-de-Marne) et Azzedine Gaci, recteur de la mosquée de Villeurbanne, dans le Rhône (collège religieux), Sadek Beloucif, chef du service réanimation de l'hôpital Avicenne à Bobigny, Abderrahmane Azzouzi, chef de service d'urologie au CHU d'Angers, ou l'islamologue Rachid Benzine (collège société civile). *« Ne pas exclure des personnalités proches de l'UOIF* [Union des organisations islamiques de France]*du dispositif pour s'adresser à tous »*, précise la note.

La création de l'AMIF devrait constituer *« un grand mouvement d'émancipation »*du culte musulman par rapport à *« la tutelle de l'Etat »*, par comparaison à la situation actuelle, commente Hakim El Karoui. En revanche, l'engagement de l'Etat est nécessaire pour la phase initiale de lancement de la réforme. *« L'Etat est partie prenante. A un moment, il fait un geste politique en attestant que ce projet est viable et qu'il y croit. Le discours du politique doit faire sentir aux musulmans qu'ils font partie de la communauté nationale et que l'on a besoin d'eux. Je rêve d'un "discours des Bernardins" d'Emmanuel Macron en direction des musulmans »*, ajoute-t-il, par référence au discours prononcé par le chef de l'Etat à l'intention des catholiques, le 9 avril.

En contrepartie de ce *« partenariat »* avec l'Etat, l'AMIF aurait une *« charte politique claire et républicaine »* passant par l'*« acceptation pleine et entière de la liberté de culte* (...) *de changer de culte ou de ne pas croire »*, le *« respect de la laïcité »*, de l'*« égalité hommes-femmes »* et la *« défense de la place des musulmans dans la citoyenneté française »*. Selon la note, l'AMIF se positionnerait *« comme défenseur des intérêts des fidèles »*, permettrait *« d'impliquer les Français de confession musulmane dans la gestion de leur culte »* et de mettre des *« ressources pérennes au service de la lutte contre le fondamentalisme religieux »*.

Cécile Chambraud

2-6 : Abdelkader Arbi : « Je veux banaliser le fait religieux musulman dans les armées »

L'aumônier militaire en chef du culte musulman veut faire de l'armée « un laboratoire ».

Propos recueillis par Cécile Chambraud et Nathalie Guibert Publié le 02 juin 2018 à 06h42 - Mis à jour le 03 juin 2018 à 09h44

L'aumônier en chef du culte musulman dans les armées, Abdelkader Arbi, au fort de Vincennes, le 31 mai. ED ALCOCK / MYOP POUR LE MONDE

« Le temps est venu de faire confiance. » Dans son grand bureau clair du fort de Vincennes, l'aumônier en chef du culte musulman dans les armées, Abdelkader Arbi, s'agace des éternels débats piégés sur l'islam en France autant que du temps perdu à *« ne pas régler les problèmes »* liés à l'organisation du culte.

S'exprimant, comme le veut la règle militaire, après le feu vert de sa hiérarchie, il résume ainsi son ambition et celle de ses collègues – ils sont 43 aumôniers militaires musulmans, dont 6 femmes, sur un total de 312 : *« Banaliser le fait religieux musulman dans les armées. »* L'aumônerie musulmane n'est en place que depuis 2005. L'organisation confessionnelle catholique, protestante et israélite datant, elle, de 1874. Mais désormais, *« les armées sont en avance dans la gestion du fait religieux »*, affirme-t-il.

Banaliser ? *« Je veux débarrasser les jeunes qui souhaitent s'engager dans l'armée du poids des questions religieuses. Je leur dis : "Travaillez, passez vos examens, progressez dans la hiérarchie. Vous avez choisi l'armée, on va vous*

débarrasser de vos questions religieuses, existentielles, pour que vous puissiez vous consacrer totalement au choix que vous avez fait." *C'est ça, mon rôle principal. »*

Faire confiance ? A la tête de l'Etat, la réflexion sur l'organisation du culte musulman est relancée, non sans crispations. Abdelkader Arbi, 58 ans, porte un projet. Sans sortir du cadre de la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, il veut créer un séminaire pour former les prochains aumôniers militaires :*« On œuvre pour la République. Le temps est venu d'avancer, de mettre à mal tous les a priori. Après treize ans d'activité, je sais ce dont on a besoin. »* A l'avenir, n'intégreraient l'aumônerie que les diplômés de ce séminaire. L'entrée se ferait au niveau licence. La formation, sous statut étudiant, durerait trois ans, à temps plein, dans un institut supérieur privé relié à l'aumônerie militaire, et serait sanctionnée par un diplôme d'Etat.

Petit-fils de poilu

Les matières profanes (philosophie, histoire, islamologie, communication, gestion de projet) composeraient 70 % de l'enseignement, les matières théologiques 30 %. *« Je n'ai pas besoin d'avoir des sachants qui récitent le Coran par cœur ou des spécialistes du droit musulman de la famille,* balaye-t-il*. Ça ne sert à rien. Si un soldat me pose une question d'héritage, je lui dis : "Va voir ton notaire !" »*

A la sortie, ces officiers bac + 6 seraient prêts à servir après la formation militaire initiale commune. *« Nous proposerions 3 à 4 recrutements par an pour renouveler en une dizaine d'années l'ensemble des aumôniers militaires »*, explique M. Arbi.*« On créerait ainsi un débouché pour les vocations de ces jeunes Français. »* Ces débouchés font en effet défaut aux étudiants des instituts théologiques musulmans existants, la fonction de cadre religieux n'étant pas, ou très mal, rémunérée. *« Il est possible de régler ces problèmes qui ne l'ont pas été depuis de nombreuses années »,* insiste l'aumônier en chef. Il conçoit le séminaire comme*« un laboratoire »* qui pourrait être *« dupliqué ».*

Ce père de six enfants, arrivé d'Algérie en France en 1962, est le fils d'un sous-officier de carrière et le petit-fils d'un poilu mort durant la première guerre mondiale. Mais il ne s'est pas inscrit dans une tradition familiale : Abdelkader Arbi a été salarié d'une entreprise de la chimie durant vingt-cinq ans. Pour devenir aumônier, il a, dit-il, bénéficié d'un concours de circonstances.

En 2003, président du conseil régional du culte musulman de Haute-Normandie, il dirigeait deux commissions du Conseil français du culte musulman (CFCM) nouvellement créé, celle de l'abattage rituel et celle des aumôneries. Le ministère de la défense réfléchissait, dans la foulée du rapport du colonel Yves Biville, en 1990, sur l'intégration des jeunes conscrits maghrébins.

« Un nombre conséquent de ces jeunes Français, ceux qu'on appelait les "RONA", rapatriés d'origine nord-africaine, posaient des questions sur le respect des rites religieux, alimentaires. »

Mais pour créer une aumônerie, il fallait qu'existe une institution représentative du culte. Ce fut chose faite en 2003, avec la naissance du CFCM. L'arrêté fondateur de l'aumônerie, du 16 mars 2005, a placé les représentants musulmans comme les autres (catholiques, protestants, juifs) *« auprès du chef d'état-major des armées ».* C'est finalement lui qui a été choisi pour incarner la nouvelle institution. *« C'était pour moi un challenge. Et ça avance. L'armée illustre parfaitement les valeurs de la République. Si l'on pouvait permettre que la société prenne modèle sur la gestion du fait religieux musulman dans les armées, ce serait une bonne chose. »*

Les premiers dossiers urgents furent les repas confessionnels et la création des lieux de culte. *« Dans les rapports sur le moral, leur absence de prise en considération revenait souvent. »* Dès 2006, le sujet des repas était réglé, jusqu'aux rations de combat, un travail mené avec l'aumônier en chef israélite.

« Pas de hiérarchie entre les cultes »

Abdelkader Arbi dans son bureau au fort de Vincennes, le 31 mai. ED ALCOCK / MYOP POUR LE MONDE

Pour les lieux de culte, ce fut plus complexe. Sur la table de son bureau, Abdelkader Arbi a posé une photographie de la mosquée de style sahélien présente sur la base militaire de Fréjus (Var), construite en 1930 et devenue monument historique. Il explique qu'en prenant ses fonctions, il s'était fixé des bornes précises : *« Il fallait qu'il y ait une demande réelle et exprimée, un vrai besoin, il ne s'agissait pas de créer pour créer. Je souhaitais aussi des lieux dédiés. Il était hors de question de reprendre des chapelles, même déconsacrées, car elles font partie du patrimoine de l'église catholique. Et il ne fallait pas qu'ils soient ouverts hors la présence d'un aumônier. »*

Aujourd'hui, *« grâce à Dieu, partout où le besoin est réellement exprimé sur le territoire national, il existe des lieux mis à disposition des militaires qui le souhaitent »*. On n'y célèbre pas de prière collective, a-t-il décidé. La demande des soldats ne semble pas évidente, et l'officier Arbi *« ne souhaite pas créer une communauté dans la communauté »* militaire. Certes, des messes sont dites dans les régiments. Elles relèvent pour lui de la tradition. *« La France, "fille aînée de l'Eglise", a une histoire très forte avec le catholicisme, les armées n'échappent pas à cela, et c'est normal. »* Des aumôniers musulmans participent aux traditions, de la fête du patron des transmetteurs, l'archange Gabriel (Djibril dans l'islam), à la sainte Geneviève des gendarmes, *« dans l'esprit de la cohésion, de fraternité d'armes »*.

« L'aumônerie militaire du culte musulman ne vient pas pour se confronter, entrer dans une compétition », insiste-t-il. Les quatre aumôniers en chef ont signé une charte de déontologie commune. Elle indique : *« Il n'y a pas de hiérarchie entre les cultes. »* Pour tous, il est clair que la mission du soldat passera toujours avant la pratique de sa religion. En 2017, Abdelkader Arbi a emmené pour la première fois ses collègues au pèlerinage international militaire de Lourdes. *« Entre clercs, on arrive à discuter sans problème, dans l'institution ou dans le civil. Il est plus difficile de transmettre ce dialogue interreligieux au niveau de la population. On n'a pas encore trouvé comment bien faire. »*

Les revendications pour l'égalité des droits restent nombreuses. Et si le traitement du fait religieux a pris cette avance dans l'armée, rien ne l'inquiète plus que de la perdre, *« par capillarité d'événements qui ont lieu dans la société »*. Avec les premiers attentats de masse commis au nom de l'islam, l'année 2015, admet-il, a été *« très difficile »*. Les opérations extérieures ont depuis pour priorité d'anéantir les « terroristes islamistes », tandis que la menace des « radicalisés » envahit les débats politiques et mobilise le renseignement militaire. En France, déployés massivement dans les rues au titre de la sécurité publique pour la première fois depuis la guerre d'Algérie, les soldats ont assumé l'éreintante opération « Sentinelle », qui a commencé par des gardes statiques en protection des sites communautaires juifs.

« On écoute beaucoup »

« On a veillé à ce qu'il n'y ait pas une fracture qui vienne. Le plus important est le commandement de proximité, les adjudants, les lieutenants, c'est vers eux qu'on agit le plus, avec eux qu'on discute », explique l'aumônier en chef. Face au racisme, la hiérarchie militaire a rappelé les consignes, encouragé des activités de cohésion. Les aumôniers ont eux aussi montré leur unité. *« Quand il s'agit de sentiments, on rassure. On dit parfois au soldat : là, c'est un problème administratif, cela n'a rien à voir avec la religion. Quand il s'agit d'actes avérés, on communique et on traite. Quand il y a un climat délétère dans un régiment, on alerte au plus haut niveau. »*

Le climat général est maintenant plus calme. *« Je reste vigilant. On écoute beaucoup »*, confie Abdelkader Arbi. L'aumônier militaire, disent les textes, est un conseil du commandement et le soutien spirituel de la troupe. *« Il ne doit pas devenir le syndicat des militaires de confession musulmane. On n'est pas SOS-Racisme, ici !*, lance-t-il. *Mais il ne faudrait pas laisser passer des situations inacceptables de discrimination. Ne pas prêter attention à ces questions, c'est affaiblir l'institution. Si on met à mal la cohésion en amont, il sera difficile d'être efficace au moment où le besoin s'en fera sentir. »*

L'aumônier a pris pour devise une phrase du ministre de la guerre de 1873, le général du Barail : *« Si vous ôtez aux troupes et aux hommes de guerre la croyance en une autre vie, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur vie. »* Les morts ne parlent plus, répète-t-il. Et à la guerre, les soldats ont moins besoin de culte que de sens à leur

existence. *« Ce qui importe, c'est de prendre en compte la demande du moment, et les militaires pour ce qu'ils sont d'abord. »*

Cécile Chambraud et **Nathalie Guibert**

9-7 : « La dimension de laïcité de l'armée est essentielle »

L'évêque aux armées, Antoine de Romanet, observe que la mission « l'emporte sur toute autre considération ».

Propos recueillis par Cécile Chambraud et Nathalie Guibert Publié le 09 juillet 2018 à 11h17 - Mis à jour le 09 juillet 2018 à 11h40

Antoine de Romanet, aux Invalides, à Paris, le 5 juillet 2018. THIBAULT STIPAL POUR LE MONDE

Antoine de Romanet, 55 ans, a été nommé par le pape évêque du diocèse aux armées françaises le 28 juin 2017. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un doctorat en économie, il a été curé de la paroisse Saint-Louis-de-France de Washington, puis de la paroisse d'Auteuil à Paris.

Quelle est votre vision des armées un an après votre prise de fonctions et vos nombreux déplacements dans les forces ?

L'armée porte avec incandescence les questions cruciales de notre société : le rapport homme-machine, le commandement et le rapport d'autorité, la cohésion, l'équilibre personnel, la famille. On y est invité en permanence à réfléchir sur les sujets constitutifs de l'existence, le sens de la vie, les raisons de l'engagement, la légitimité de donner la mort, la justification de posséder des armes. Et cela dans une dimension humaine et réaliste. Car sur le terrain, tout seul, je ne suis rien.

Le réel, c'est mon compagnon d'armes, que je n'ai pas choisi, dont je ne connais pas ou ne partage pas les convictions religieuses ou philosophiques. Avec lui, je partage mes repas, nous combattons ensemble et nous allons peut-être mourir ensemble. L'armée est un lieu de vérité de la relation qui rend la fraternité non seulement possible, mais nécessaire.

L'armée justement fait la guerre aux « terroristes islamistes », comment empêcher certains de penser faire la guerre à l'islam ?

L'aumônier doit accompagner, participer à la cohésion. La dimension religieuse est dramatiquement manipulée par des esprits totalitaires qui voudraient que le religieux envahisse le champ social et politique. Or, ce qui est central dans l'armée, c'est la fraternité d'armes. Il n'y a pas de statistiques sur les appartenances des uns ou des autres, et la réalité à laquelle les militaires sont confrontés les transcende. Les troupes servent des objectifs qui sont ceux de la nation et de ses engagements internationaux, et leur mission l'emporte sur toute autre considération.

La réalité militaire illustre le fait que l'on peut dépasser des étiquettes souvent assez artificielles. Cela est d'autant plus vrai qu'un certain nombre de jeunes s'engagent pour se libérer d'un contexte social, familial, culturel. L'armée peut être l'occasion d'une nouvelle vie. Sa dimension de laïcité est essentielle.

Comment ?

Elle y est vécue de façon exemplaire parce que l'armée place chacun devant la question centrale de la vie et de la mort. Ceci s'accompagne d'un respect profond de toutes les convictions. Hélie de Saint Marc *[ancien résistant et officier]* le souligne : *« Si on doit un jour ne plus comprendre comment un homme a pu donner sa vie pour quelque chose qui le dépasse, ce sera fini de tout un monde, peut-être de toute une civilisation. »* Le général Eisenhower affirmait qu'*« il n'y a plus d'athées dans les tranchées »*. Un questionnement, souvent accompagné d'un certain « sens religieux » se fait jour.

La ministre des armées a récemment déclaré : *« Je me sens en charge d'âmes. »*Dans l'armée, la cohérence du corps, de l'âme et de l'esprit est centrale. C'est une force de résilience. Car, si ces dimensions constitutives ne sont pas unies, l'homme au final se désagrège.

Les crispations liées aux attentats de 2015 se sont-elles estompées ?

Après le Bataclan, l'assassinat du père Hamel, du colonel Beltrame, les réactions de notre pays ont été exemplaires. A la suite de ces drames, personne n'a appelé à la haine ou à la vengeance. Le comportement des catholiques lors du décès du père Hamel a impressionné par sa dignité. Le caractère exceptionnel de l'acte d'Arnaud Beltrame a été salué par tous – gendarmes, politiques, catholiques, francs-maçons, agnostiques.

Puis, on a entendu des commentaires cherchant à disséquer de potentielles tentatives d'instrumentalisation par tel ou tel. Or, le colonel Beltrame n'appartient à personne et n'est récupérable par personne. Tout homme porte l'aspiration au meilleur et la potentialité du pire. Ce que nous disent Arnaud Beltrame et cet hommage unanime est ce qui unit la société française pour le meilleur.

Ces réactions unanimes ne sont-elles pas fragiles ?

Tout cela est fragile. La paix est toujours à construire. Nous venons de connaître en France plus de soixante-dix ans de paix jamais vécus depuis deux siècles. Mais, quand un Autrichien, à Berlin, parle d'un axe (contre l'immigration), les souvenirs de l'histoire resurgissent vite. Gardons-nous de croire que quoi que ce soit est acquis.

La grande question de l'eschatologie, des fins dernières, est présente dans nombre d'actes terroristes que nous vivons. Et pourtant le sujet de la vie et de la mort est largement absent de la parole publique. Les armées, elles, y sont confrontées dans leur quotidien, quand les militaires prennent en charge des cadavres de villageois maliens, quand leur camarade meurt à leur côté ou, pire que tout, quand ils font face à des enfants-soldats manipulés et se trouvent en situation de répliquer. C'est bouleversant, cela peut vous traumatiser psychiquement, dans vos repères les plus profonds. Où est le bien ? Le mal ? A quoi est-ce que je participe ? D'où l'importance décisive d'un soutien qui soit aussi, si on le souhaite, spirituel.

Etes-vous d'accord avec le projet de votre homologue du culte musulman Abdelkader Arbi qui propose un séminaire pour former ses aumôniers ?

Les armées sont un lieu majeur de dialogue interreligieux. Il existe peu d'endroits où les rapports entre les aumôneries catholique, musulmane, protestante et israélite soient aussi étroits. Nous veillons à ce que ces liens s'expriment sur le terrain. Aussi la formation est-elle décisive. Plus on approfondit les sujets sur le plan théologique, philosophique ou sociétal, meilleure est leur compréhension. Le projet d'Abdelkader Arbi sur ce registre est excellent.

Dans certains pays, l'Etat contribue matériellement à la formation des aumôniers militaires. Il peut sembler légitime d'envisager que, pour une part, cette dimension soit intégrée dans le financement de nos forces.

Je ne suis pas dans une situation de requête, mais tout ce qui peut contribuer à la formation des uns et des autres est à encourager. Cet apprentissage peut être un lieu d'intégration au sein de la société française et de connaissance réciproque œuvrant au bien de tous. Pour la communauté musulmane de France, le fait de savoir que des représentants du culte sont intégrés de manière harmonieuse et positive au cœur même du dispositif de défense du pays est un élément de juste fierté.

Ce séminaire est-il compatible avec la loi de 1905 ?

Le sujet, sensible, est entre les mains du gouvernement. La laïcité implique le respect mutuel de la légitimité de l'Etat d'un côté, du religieux de l'autre. Elle est un élément d'articulation. Il ne s'agit pas de soustraire les religions de l'espace public mais de faire en sorte que chacun puisse s'y exprimer. Sur le terrain, vous ne pouvez pas asphyxier l'âme et l'esprit de ceux qui engagent leur vie tout en leur demandant de monter au front. La dimension religieuse fait partie intégrante de la réalité humaine. Elle est incontournable, et s'accompagne de l'absolu respect des convictions de chacun et de l'égalité entre tous.

Plus il y aura d'éducation, de formation, de connaissance réciproque, plus nous entrerons les uns et les autres dans une authentique relation qui dépasse les postures. Grandissons dans notre culture propre et dans la connaissance de ceux qui nous entourent. En la matière, la formation est capitale.

La formation des aumôniers militaires doit-elle comporter un volet interreligieux ?

Ce qui est à rechercher, c'est un dialogue qui permette à chacun de parler de l'autre avec des mots où l'autre se retrouve. Ce qui me frappe, c'est la constante caricature. Je suis blessé quand j'entends parler du catholicisme avec des mots où je ne me retrouve en rien. Je sais que mes frères protestants, musulmans, juifs, des non-croyants, sont blessés de la manière dont on peut parfois parler d'eux. Il faut absolument jeter des ponts.

Le drame, c'est le sentiment de mépris, voire de mise à l'écart. Il existe en France mais aussi à l'échelle du monde. Les écarts entre riches et pauvres s'accroissent de manière préoccupante dans nos sociétés, l'ascenseur social est grippé. La plupart des conflits sont liés à des questions de dignité. Que certains puissent se croire des rebuts est terrible. Le pape François le dit avec force. On ne peut pas mépriser une partie de l'humanité et vouloir ensuite qu'elle vous dise merci. Il faut redonner une espérance. La jeunesse d'aujourd'hui n'a pas pour priorité de travailler pour s'enrichir, elle veut d'abord trouver un sens à son action.

Cécile Chambraud et **Nathalie Guibert**

12-7 : Rachid Benzine : « L'erreur est de croire que l'islam de France n'est pas organisé »

Emmanuel Macron souhaite que l'Etat fixe « un cadre et des règles » pour l'islam. Dans une tribune au « Monde », l'islamologue Rachid Benzine estime que ce projet pourrait faire le jeu des promoteurs d'une conception étriquée de la religion musulmane.

Par Rachid Benzine Publié le 12 juillet 2018 à 07h00 - Mis à jour le 12 juillet 2018 à 08h44

Tribune. Devant le Congrès réuni le 9 juillet à Versailles, le président Emmanuel Macron a annoncé, sans rien dévoiler du contenu et de la forme envisagés, que, à l'automne, seront donnés à l'islam de France *« un*

cadre et des règles » dans *« une démarche rénovée »*. Le suspense entretenu depuis plusieurs mois à ce sujet continue donc.

En attendant, les préfets ont reçu mission d'organiser, dans une certaine précipitation, et alors que beaucoup de personnes intéressées sont dispersées par le temps des congés, une consultation des acteurs locaux censée nourrir le projet présidentiel.

Que peut-on espérer de tout cela ? Ceux qui croient que, du palais de l'Elysée ou de l'hôtel de Matignon, peut surgir *la* solution pour une organisation nationale de l'islam de France, qui fera émerger de vraies structures de représentativité, de formation des cadres religieux et de financement des lieux de culte, seront certainement déçus.

Le *« cadre et les règles »* de l'exercice de tout culte existent déjà en France, et on ne voit pas comment un régime particulier pourrait être imposé aux musulmans. Surtout, la première règle de notre Etat laïque est que les pouvoirs publics ont pour devoir de ne pas se mêler de l'organisation interne des religions, dès lors que celles-ci ne portent pas atteinte aux lois de la République.

Imagine-t-on ces pouvoirs publics prétendre donner *« un cadre et des règles »*,autres que les règles et le cadre communs, aux Eglises évangéliques qui se développent en France au détriment des anciennes Eglises catholiques et protestantes ou aux communautés des juifs loubavitch et hassidiques qui ne se reconnaissent guère dans les instances actuelles du judaïsme français ? Certainement pas ! Alors « pourquoi ? » et « comment ? » un traitement spécifique pour la religion des musulmans ? Par quels artifices juridiques ? Avec quels acteurs ?

« Les querelles de fédérations masquent d'autres réalités »

Non, il n'y a pas d'instance religieuse représentative de tous les musulmans de France. Oui, les figures religieuses savantes incontestables ne s'avèrent pas légion, et la « mal-formation » d'une grande partie des imams prête à de justes critiques. Oui, le Conseil français du culte musulman (CFCM) a atteint le summum de son inefficacité. Oui, les tentatives d'organisation de ces quarante dernières années ont toutes été réduites à néant du fait des rivalités entre les principaux Etats d'origine des musulmans de France (lesquels sont majoritairement des binationaux) et, plus encore, en raison des combats d'ego opposant les acteurs les plus en vue. Oui, il y a beaucoup d'argent qui circule de manière insuffisamment contrôlée dans les lieux de prière, autour de l'organisation des pèlerinages dans les lieux saints de l'islam et autour du commerce dit « halal ».

Les tentatives d'organisation de ces quarante dernières années ont été réduites à néant du fait des rivalités entre Etats et des combats d'ego

Cependant, l'erreur est de croire que l'islam de France n'est pas organisé. Le désordre apparent cache plus d'organisation qu'on ne le croit ou ne le dit. Et les querelles de « fédérations » aux audiences impossibles à mesurer, comme les oppositions entre personnalités médiatisées mais à l'influence incertaine, masquent d'autres réalités qui sont en fait en train de modeler progressivement ce que va être l'islam de France dans un proche avenir.

Ainsi, il y a des mosquées, de plus en plus nombreuses, qui se construisent dans l'espace géographique français, avec des sources de financement très souvent locales. Des dizaines d'écoles privées musulmanes sont créées et ambitionnent d'être un jour « sous contrat » avec l'Etat. Les instituts de formation de militants et de cadres musulmans, tels que les « instituts des sciences humaines » et les « centres interculturels » promus par les Frères musulmans, se multiplient et se développent.

L'« islamic business » fournit de l'emploi à des dizaines de milliers de personnes, notamment dans la restauration rapide, enrichissant un nombre certain d'acteurs, même si l'essentiel du « halal business » reste aux mains des grands groupes alimentaires et des grandes enseignes d'hypermarchés.

« Laissons les musulmans de France décider »

Il y a aussi la Turquie d'Erdogan, si souvent oubliée, qui édifie à travers l'Hexagone des mosquées aux dimensions parfois impressionnantes et des centres de diffusion de sa pensée islamiste, ouverts de plus en plus aux « non-Turcs ».

Alors que tous les regards désapprobateurs se tournent vers les Etats algérien et marocain, qui ont de moins en moins les moyens politiques et financiers d'intervenir dans l'islam de France, d'autres forces – principalement les Frères musulmans et les salafistes quiétistes – sont à l'œuvre de manière efficace.

Ces acteurs-là ont légitimement leurs stratégies de développement et d'influence. Ils pourront jouer en partie le « jeu » que leur proposera le président de la République, s'ils y trouvent leur propre intérêt et si cela leur permet d'exclure de la scène islamique française d'autres acteurs, comme l'islam officiel algérien et l'islam officiel marocain. Dans tous les cas, et ce n'est pas nouveau, c'est le profit spécifique, et non l'intérêt général qui aura le plus de chance de triompher.

Alors que tous les regards se tournent vers les Etats algérien et marocain, d'autres forces – principalement les Frères musulmans et les salafistes quiétistes – sont à l'œuvre

Le président Macron adoptant, davantage encore que François Mitterrand, la posture du sphinx, nul ne sait ce qui surgira de sa volonté. Le fait qu'il veuille avoir une approche qui serait nouvelle et novatrice et qui tendrait à favoriser une organisation à partir de « l'économique », qu'il préfère aussi, manifestement, l'amitié avec l'émir du Qatar (grand soutien des Frères musulmans) à celle avec les dirigeants algériens et marocains, peut faire craindre qu'il fasse le jeu d'acteurs qui ne seront pas, en réalité, les promoteurs d'un islam ouvert et fraternel.

Les musulmans de France sont porteurs d'une grande diversité et, pour la plupart d'entre eux, ils aspirent à ne pas être encadrés par ceux qui voudraient leur imposer leur conception étriquée de l'islam. Laissons-les décider, hors de l'ingérence de l'Etat, des structures plus ou moins organisées qu'ils voudront ou ne voudront pas et qui s'imposeront avec le temps ! Ne faussons pas le jeu de leurs luttes internes !

Rachid Benzine (Islamologue)

014-8 : « Les Français de culture musulmane ont besoin d'être reconnus comme pleinement citoyens »

Le chercheur Raberh Achi estime, dans une tribune au « Monde », que toutes les tentatives d'organiser l'islam de France par le haut et de façon jacobine ont suscité une méfiance des musulmans.

Par Raberh Achi Publié le 14 août 2018 à 06h28 - Mis à jour le 14 août 2018 à 07h00



A la grande mosquée de Strasbourg, le 20 novembre 2015. PATRICK HERTZOG / AFP

Tribune. Deux déclarations, ces derniers mois, du président de la République Emmanuel Macron laissent perplexe sur sa vision des relations entre l'islam et la laïcité.

Le 4 janvier, en présentant ses vœux aux représentants des cultes, il a estimé que la loi de 1905 n'avait *« pas pensé le fait religieux avec et par l'islam, parce qu'il n'était pas présent dans notre société, comme il l'est aujourd'hui »*. Plus récemment, devant le Parlement réuni en Congrès, le 9 juillet, il a fait l'annonce d'une consultation devant mener à un *« cadre et à des règles »* pour l'islam de France.

Le chef de l'Etat est-il fondé en droit à engager une telle refonte ? Les cultes ne sont-ils pas égaux devant la loi ? L'Etat n'est-il pas cantonné à garantir le régime le plus favorable à la liberté de conscience et à l'exercice du culte ?

Les musulmans de France, en l'occurrence ceux d'Algérie, furent bel et bien des acteurs de l'histoire de la laïcité, mais diminués et sous contrôle

Ces déclarations reflètent une méconnaissance et un impensé qui trouvent leur origine dans la période coloniale. En 1905, le Parlement a décidé de traiter l'islam à l'égal des autres religions en appliquant la loi à l'Algérie. Le pouvoir exécutif a entériné par la suite un régime d'exception en vigueur jusqu'en 1962. Les musulmans de France, en l'occurrence ceux d'Algérie, furent bel et bien des acteurs de l'histoire de la laïcité, mais diminués et sous contrôle. L'interventionnisme de l'Etat qui prévalait avant 1905 s'est poursuivi à travers des associations cultuelles sous surveillance, des imams triés sur le volet pour recevoir des indemnités, et l'encadrement du pèlerinage à La Mecque pour, déjà, préserver les musulmans français des influences étrangères, ou encore la régulation des biens religieux et des revenus qu'ils généraient.

Contrôle des richesses

Ce tropisme « césaropapiste » n'a pas totalement disparu. Il transparaît dans la proposition qui a aujourd'hui les faveurs de l'exécutif. Elaborée par Hakim El Karoui, auteur d'un rapport financé par l'Institut Montaigne, elle entend dépasser, selon lui, la faible représentativité et l'inefficacité des instances représentatives de l'islam.

Une Association musulmane pour l'islam de France (AMIF) collecterait une redevance sur la viande halal, un prélèvement auprès d'agences organisant le pèlerinage à La Mecque et des dons privés défiscalisés. L'Etat serait garant car cette AMIF serait adossée à la Fondation de l'islam de France créée en 2016.

« Le financement des associations cultuelles est majoritairement assuré par les dons des fidèles »

Pour retrouver dans l'histoire de France une telle instance et, surtout, un tel contrôle obsessionnel des richesses générées par le culte, il faut remonter au projet de Napoléon III de créer en 1865 un « consistoire musulman » en Algérie. Le contexte était colonial et la loi de séparation n'était encore qu'une idée.

L'organisation actuelle est certes loin d'être efficiente, mais elle est très éloignée du tableau qu'en brosse M. El Karoui. Selon lui, le financement des associations cultuelles serait opaque et dominé par un financement étranger. En fait, il est majoritairement assuré par les dons des fidèles, même s'il existe des rivalités entre les fédérations de mosquées derrière lesquelles se décèle l'influence de pays étrangers.

Tirer des leçons du passé

Il y aurait sans doute des améliorations à apporter dans le statut des associations cultuelles afin qu'elles puissent remplir leurs missions de façon plus efficace. Mais il serait juste de rappeler que, malgré un handicap patrimonial de départ, les associations qui gèrent les quelques 2 500 lieux de culte musulman en France n'ont pas démérité, que l'accès à l'alimentation halal a progressé et que le pèlerinage à La Mecque peut être assuré. Pourquoi alors ponctionner les acteurs privés intervenant dans ces secteurs ?

« On ne rassurera pas l'opinion et ses appréhensions vis-à-vis de l'islam en créant rien de moins qu'une religion officielle »

Il faut savoir tirer des leçons du passé. Toutes les tentatives d'organiser l'islam de France par le haut et de façon jacobine ont toujours suscité une méfiance instinctive des musulmans. La solution qui a la préférence du président de la République connaîtra, si elle est mise en œuvre, le même sort.

Depuis 1905, le support institutionnel de la liberté du culte est l'association. Aucun monopole ne peut être exercé dans ce domaine. Un avis du Conseil d'Etat du 20 octobre 1953 portant sur l'organisation de l'islam d'Algérie affirme du reste ce principe.

Mais ce sont les motivations du projet actuel qui interrogent : une religion s'organise-t-elle pour répondre aux besoins de ses fidèles ou, comme l'a laissé entendre le président de la République dans son discours devant le Congrès, dans l'objectif d'une *« concorde retrouvée »* ? On ne rassurera pas l'opinion et ses appréhensions vis-à-vis de l'islam en créant rien de moins qu'une religion officielle. Les Français de culture musulmane ont besoin d'être reconnus comme pleinement citoyens et de voir, pour ceux qui croient, leur foi soumise, comme celle des autres, au droit commun.

Raberh Achi (Professeur agrégé de sciences sociales, en thèse de science politique sur la laïcité en Algérie à la période coloniale)

10-9 : Sur l'islamisme, Hakim El Karoui veut être entendu par Macron

Dans son rapport «La Fabrique de l'islamisme», l'essayiste et ex-banquier d'affaires décrit le processus d'emprise des intégristes musulmans.

Par Louise Couvelaire Publié le 10 septembre 2018 à 11h12 - Mis à jour le 10 septembre 2018 à 14h40



Hakim El Karoui, à Paris, en novembre 2017. Francesca Mantovani / ©MANTOVANI ©Gallimard via Leem

Depuis qu'il se dit tout haut qu'il murmure à l'oreille d'Emmanuel Macron, Hakim El Karoui est une cible en vogue. Certains le disent *« opportuniste »* et trop déconnecté du terrain pour être légitime. D'autres le jugent *« arrogant »* et trop*« arriviste »* pour être crédible. La mise en ligne, dimanche 9 septembre, de son rapport intitulé « La Fabrique de l'islamisme » pour le think tank libéral l'Institut Montaigne, devrait alimenter encore quelques inimitiés : quand on se mêle des affaires de l'islam en France, on ne se fait pas que des amis.

D'autant que personne ne l'attendait sur ce terrain. Jusqu'à peu, ce normalien agrégé de géographie de 47 ans, ancienne plume de Jean-Pierre Raffarin à Matignon et ex-banquier d'affaires chez Rothschild, phosphorait sur la*« désoccidentalisation »* du monde, dénonçait le manque d'équité entre les générations et fustigeait la politique arabe de la France. Ce sont les attentats de 2015 qui l'ont poussé à se préoccuper publiquement de la chose religieuse. *« Nous avons laissé le poison de la salafisation des esprits se*

répandre, écrivait-il quelques jours après le 13 novembre, dans une tribune publiée dans *Le Monde*. *Personne n'a été capable de répondre à leur propagande.* (…) *Nous* [musulmans] *sommes face à nos responsabilités.* (…) *C'est à notre génération, née en France, élevée et éduquée par l'école de la République, de prendre les choses en main. »*

Silhouette ascétique et mise de premier de cordée, l'essayiste, chroniqueur à*L'Opinion* et patron de sa propre entreprise de conseil en stratégie, enchaîne, depuis, les publications sur le sujet. Fin 2016, il a signé un premier rapport pour l'Institut Montaigne intitulé « Un islam français est possible », puis au début de cette année, un livre, *L'Islam, une religion française* (Gallimard, 304 pages, 24 euros). En parallèle, il a participé à plusieurs réunions à l'Elysée destinées à alimenter la réflexion du chef de l'Etat qui a annoncé, début juillet, vouloir donner *« un cadre et des règles »* à la deuxième religion de France *« dès l'automne ».*

On le prétend *« ami »* d'Emmanuel Macron et *« visiteur du soir »* du palais. Celui qui se dit *« affranchi du clivage droite-gauche depuis dix ans »* mais sans être En marche ! pour autant dément : *« Nous étions chez Rothschild à la même époque, on se connaissait mais nous n'avons jamais été copains. Je ne l'ai jamais vu en tête-à-tête : je suis juste le type qui met des idées sur la table. »*

« D'où il vient ce type ? »

Fin mars, il a adressé au président une note dans laquelle il propose de *« prendre le pouvoir par l'argent »*, résume-t-il, c'est-à-dire de réguler le culte musulman par la maîtrise de ses finances, le tout chapeauté par l'Association musulmane pour l'islam de France (AMIF), affranchie des ingérences étrangères et de toute contrainte de représentativité. Cette structure, pilotée dans un premier temps par une équipe désignée par les initiateurs du projet (dont lui-même), serait chargée de collecter les fonds destinés à financer – par le biais d'une redevance sur le halal, d'une certification des voyagistes qui organisent le pèlerinage à la Mecque et de dons directs – le salaire et la formation des imams, la construction et l'entretien des lieux de culte.

De quoi se mettre à dos les institutions actuelles, censées être représentatives des musulmans, comme le Conseil français du culte musulman (CFCM). Le projet de réforme pensé par El Karoui prévoit en effet de les priver – en partie – de leur gagne-pain et de les déposséder – presque entièrement – de leur pouvoir (aussi contesté soit-il). Au sein de l'AMIF, le CFCM serait *« minoritaire ». « Mais d'où il vient, ce type ?,* fulmine Ahmet Ogras, son président. *On ne comprend pas ce qu'il vient faire là-dedans. »*

A la place des musulmans *« consulaires »* (affiliés à leur pays d'origine, principalement le Maroc, l'Algérie et la Turquie) ou *« communautaires »* (comme le Collectif contre l'islamophobie en France, le CCIF), El Karoui suggère de mettre aux commandes des Français de confession musulmane *« neutres »*, qu'il appelle*« les silencieux ». « Je suis un silencieux qui a pris la parole,* explique-t-il. *Ce n'est pas à l'Etat de faire, c'est aux silencieux, c'est eux que la France attend. Beaucoup de mes copains pensent que la religion est une affaire privée, j'essaie de les convaincre du contraire. Aujourd'hui, ils doivent s'engager. »* Et de préciser : *« Je veux fabriquer cette instance de régulation, mais je ne veux pas la diriger. Je ne veux pas être un musulman professionnel. »*

« Même si je le crois sincèrement orienté vers les solutions, il n'a aucune légitimité, il est hors sol, les musulmans ne le connaissent pas, estime de son côté le militant associatif Marwan Muhammad, ancien directeur exécutif du CCIF. *C'est un républicain laïc élitiste, il a du mal à se détacher de son expérience personnelle, de sa jeunesse dorée tunisienne. Il ne sait pas ce que c'est que d'être un jeune musulman en France. »*

El Karoui a pourtant grandi au sixième étage d'une barre HLM défraîchie du 13e arrondissement de Paris, où ses parents habitent toujours. C'est ici, dans ce modeste appartement à la peinture écaillée qu'ils ont élevé leurs cinq enfants, tous brillants : deux polytechniciens, deux normaliens et un médecin. *« Mes parents sont des intellos sans moyens »*, résume leur fils. Sa mère, Nicole, issue d'une famille d'industriels protestants de Nancy, est une pionnière des mathématiques financières à la réputation mondiale, spécialiste des probabilités. Son père, Fayçal, musulman d'origine tunisienne, a longtemps été professeur

d'anthropologie juridique de l'islam à la Sorbonne. C'est lui qui s'est battu pour que ses enfants intègrent le plus prestigieux établissement scolaire parisien, Henri-IV.

« Aucune conviction »

La Tunisie, Hakim El Karoui y passe ses vacances depuis qu'il est enfant, emmené par sa mère, et non par son père qui souffrait de problèmes de santé. Là-bas, sa famille paternelle n'est *« pas riche, mais influente »*, dit-il – deux de ses oncles, Ahmed Ben Salah et Hamed Karoui, ont été plusieurs fois ministres, le premier sous Bourguiba, le second sous Ben Ali.

L'arabe, il l'a appris sur le tard, lorsqu'il enseignait le français dans un collège de jésuites du Caire, en Egypte. *« Je le parle moins bien que ma femme »*, commente-t-il en évoquant Delphine, chercheuse à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), avec qui il a eu quatre enfants. Aujourd'hui, il défend avec opiniâtreté l'enseignement de l'arabe dans les écoles publiques – aussi pour éviter qu'il soit exclusivement enseigné dans les écoles coraniques ou les mosquées.

La religion musulmane, elle lui a été transmise par son père, devenu très religieux dans les années 1970. Hakim El Karoui ne mange pas de porc, ne boit pas d'alcool et va *« de temps en temps »* à la mosquée. *« Notre père ne nous a transmis ni la Tunisie ni l'arabe, mais il nous a transmis l'islam : c'est notre seul lien avec ses origines. »* Ainsi que leurs noms. *« Tous nos enfants ont des prénoms arabes, ça les a obligés à assumer leur double identité,* souligne Nicole El Karoui. *Ce n'est pas simple : quand on a une double culture, rien ne va de soi. »*

En 2004, son fils a créé le Club XXIe siècle – pied de nez au très élitiste Le Siècle – destiné à faire la promotion des minorités visibles et dont il demeure l'*« autorité morale »*, selon son actuel président, Jacques Galvani. Créé avec Rachida Dati – avec qui il est brouillé –, le club reçoit patrons et politiques qui comptent. *« Avec le club, nous voulions être des mentors, lui s'en est servi pour être proche du pouvoir et servir ses intérêts, il n'est fidèle à rien et n'a aucune conviction »,* siffle le journaliste et réalisateur Morad Aït-Habbouche, proche de Dati, qui a claqué la porte du club à peine plus d'un an après sa création et écorche désormais le nom de son fondateur en l'appelant *« El Karaoui le benaliste »*, en référence à une polémique datant de février 2011.

Mediapart avait alors exhumé deux notes qu'El Karoui avait adressées un mois plus tôt, en pleine révolution, au président Zine El-Abidine Ben Ali. L'article, intitulé « L'ex-plume de Raffarin a conseillé Ben Ali jusqu'au bout », suggérait qu'il était un fervent soutien du dictateur. *« Je ne l'ai jamais rencontré et je n'essayais pas de le sauver : je voulais tout tenter pour éviter un massacre annoncé »,* martèle-t-il. *« On lui a fait un procès stalinien grotesque »*, abonde l'ancien ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, avec qui il a corédigé en 2013 un rapport pour « une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France ». A l'époque, ces accusations l'ont durablement atteint.

Désormais, il balaie les affirmations de ses détracteurs qui le disent prêt à tout pour décrocher un poste de ministre : *« Si c'était le cas, alors je ferais de la politique. Mon objectif est d'inscrire mes propositions dans le débat. » S*ans prêter allégeance à un parti ni à un homme politique. *« Hakim est un intellectuel professionnel,* tranche Lionel Zinsou, ex-plume de Laurent Fabius et ancien banquier d'affaires qui l'a fait rentrer chez Rothschild. *Et il se trouve qu'en France, le pouvoir en consomme. »*

Louise Couvelaire

11-9 : « Il faut renforcer l'"islam des gens" »

Le rapport d'Hakim El Karoui sur l'organisation de l'islam de France ne répond pas aux questions liées à la propagation des idées des Frères musulmans dans le pays, explique l'islamologue Rachid Benzine dans une tribune au « Monde ».

Par Rachid Benzine Publié le 11 septembre 2018 à 06h30 - Mis à jour le 11 septembre 2018 à 09h32

Tribune. Alors que les assises territoriales de l'islam, promues cet été seulement par le gouvernement dans les différentes régions de France et organisées par les préfets, sont encore en cours, les choses semblent s'accélérer en vue d'une nouvelle organisation de l'islam de France.

Ainsi, l'Institut Montaigne vient de publier un nouveau rapport dirigé par Hakim El Karoui : « La Fabrique de l'islamisme » (voir le lien PDF), qui montre de manière rigoureuse comment, ces dernières décennies, en France comme ailleurs dans le monde, l'islam s'est laissé « wahhabiser » (en référence à l'islam promu par le royaume saoudien) et « fréririser » (eu égard à l'influence grandissante des Frères musulmans, malgré leur actuelle persécution en Egypte).

Le président de la République a reçu voici quelques jours ce gros travail (plus de 620 pages !), qu'il étudie maintenant, et le ministre de l'intérieur vient de se féliciter publiquement de son contenu.

La grande question, dès lors, est de savoir comment les débats suscités par les assises territoriales, d'une part, et le contenu de ce nouveau rapport, d'autre part, vont aboutir à des mesures concrètes qui favoriseront, comme le souhaite le président de la République, le triomphe d'un islam des musulmans de France qui sera en harmonie avec les idéaux de notre République laïque et au service d'un véritable « vivre-ensemble », privilégiant le bien commun au détriment des enfermements identitaires.

Déjà circulent dans l'espace public quelques grandes idées promues par Hakim El Karoui qui auraient la faveur du chef de l'Etat et de son gouvernement. A leur sujet, quelques médias ont parlé de *« propositions-chocs »*. Celles-ci se résument en trois grandes perspectives : une surveillance accrue des flux financiers liés à l'islam ; une organisation plus contrôlée des pèlerinages dans les lieux saints de l'islam ; et une taxe sur les produits halal, qui serait collectée par un nouvel organisme.

Ces propositions, contrairement au contenu principal de "La Fabrique de l'islamisme", relèvent d'une approche totalement économique

De manière générale, on peut constater que ces propositions, contrairement au contenu principal de « La Fabrique de l'islamisme », qui traite de l'importance du récit idéologique dans les mutations de l'islam international et français, relèvent d'une approche totalement économique, le cœur de la pensée de ceux qui les préconisent étant que si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi celui de l'organisation des religions.

Pour eux, tant qu'il n'y aura pas de gestion rigoureuse de l'argent de l'islam, il ne pourra pas y avoir une organisation satisfaisante de cette religion maintenant française pour la formation des imams, comme pour la construction des lieux de culte et de transmission du savoir religieux.

Risque de suspicion générale

La première proposition part du constat, tout à fait exact, que tout ce qui tourne autour de l'islam – collectes auprès des fidèles au moment des prières et prêches du vendredi, organisation des pèlerinages, activités commerciales liées au respect de règles, notamment alimentaires (le halal) – génère et appelle beaucoup d'argent, sans qu'il y ait un contrôle réel de la régularité de ces flux et de l'honnêteté de tous les acteurs. Il est donc envisagé la création d'une structure spécifique de type Tracfin au ministère des finances, à l'image de ce qui est déjà en place pour surveiller tout ce qui est fraudes, blanchiment d'argent, financement du trafic de la drogue et du terrorisme.

« D'autres organisations à vocation religieuse mériteraient de faire aussi l'objet d'un réel contrôle »

En fait, Tracfin a compétence pour tous les types d'escroquerie et de financements illicites. Est-il dès lors nécessaire et, plus encore, souhaitable d'y ajouter une structure spéciale pour surveiller la religion musulmane davantage que d'autres structures confessionnelles ?

D'ailleurs, si les finances des grandes Eglises traditionnelles sont depuis longtemps très contrôlées par Bercy, d'autres organisations à vocation religieuse (églises dites « évangéliques », églises ethniques, dénominations orthodoxes ou assimilées, organisations bouddhistes…) mériteraient de faire aussi l'objet d'un réel contrôle.

Si l'on met ainsi en place une sorte de « police financière pour la surveillance de l'islam », ne court-on pas le risque de créer une suspicion générale sur les organisations musulmanes, et de favoriser la méfiance et les discriminations à l'égard de nos concitoyens musulmans ?

La deuxième proposition apparaît comme la plus réaliste, mais elle semble en contradiction totale avec tout le rapport Montaigne, qui est un dévoilement et une dénonciation des stratégies saoudiennes pour imposer partout dans le monde son modèle wahhabite. En effet, l'idée est de se mettre d'accord avec le royaume saoudien pour que celui-ci, fort de sa souveraineté, n'agrée que les agences qui contribueront volontairement au financement de l'islam de France en versant une part de leurs bénéfices à une association nationale de financement de l'islam.

Des tractations diplomatiques entre la France et l'Arabie saoudite permettraient d'établir une liste des « bonnes agences ». Alors que la République laïque ne saurait imposer à des agences d'organisation du pèlerinage cette taxe religieuse, des accords diplomatiques franco-saoudiens permettraient, en quelque sorte, de « déléguer » cet acte de contrainte à l'Etat confessionnel wahhabite. Mais si cela est « jouable » légalement, est-ce moralement acceptable ? Est-il cohérent d'aller chercher la collaboration, pour organiser l'islam de France, des tenants de l'islam le plus obscurantiste et le plus négateur des droits de l'homme, que l'on dénonce par ailleurs ?

Un islam bienveillant

La troisième proposition, dans la suite des deux premières, porte sur l'instauration d'une taxe sur tous les produits halal (et ils sont nombreux, dans l'alimentaire mais aussi dans la cosmétique ou l'organisation de séjours de vacances), qui serait mise en place et gérée par une association musulmane pour l'islam de France (AMIF).

Mais comment l'Etat laïque peut-il imposer à des acteurs économiques divers (l'essentiel de l'industrie du halal, en France, est détenu par des industriels et de grandes enseignes qui ne sont pas de confession musulmane) le financement d'une religion ? Par quels artifices juridiques ?

On voit bien que le modèle historique vers lequel beaucoup regardent est le financement des institutions religieuses juives, que permet un contrôle rigoureux de la cacherout par le Consistoire central israélite de France et les consistoires régionaux. Mais c'est oublier que ce système de financement a été établi sous un autre régime politique et juridique que celui de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, à savoir celui de Napoléon I^{er}, en 1808, et que les principaux responsables juifs de l'époque étaient d'accord avec la mise en place de ce système.

On le voit : même si le rapport dirigé par Hakim El Karoui représente un progrès dans la prise de conscience collective de ce qui se joue actuellement sur la scène de l'islam de France, nous sommes encore bien loin de détenir les solutions – qu'il faut pourtant trouver ! – pour, à la fois, limiter l'influence redoutablement efficace et très organisée des réseaux « fréristes » et salafistes, et soutenir, renforcer, promouvoir « l'islam des gens », l'islam, bienveillant à l'égard des non-musulmans, de la majorité des musulmans de France.

Rachid Benzine (Islamologue, chercheur au fonds Paul Ricoeur)

1-10 : Marwan Muhammad plaide pour « une structuration du culte musulman » en France

Le militant associatif a présenté dimanche les résultats d'une enquête menée sur Internet.

Par Cécile Chambraud Publié le 01 octobre 2018 à 10h19 - Mis à jour le 01 octobre 2018 à 11h33

Article réservé aux abonnés

Dans la concurrence entre projets pour l'organisation du culte musulman, ils ont été les plus rapides. Les initiateurs de la consultation effectuée par Internet et sur le terrain des mosquées et des associations, en mai et en juin, impulsée par le militant associatif Marwan Muhammad, ont présenté ses résultats et les propositions qu'ils en ont tirées, dimanche 30 septembre, lors d'une réunion à l'Institut du monde arabe. Quelque 24 000 internautes et 2 500 personnes rencontrées sur le terrain ont répondu à la consultation lancée par l'ancien directeur du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Ce n'est pas rien, même si la démarche ne prétend pas à une représentativité.

Le premier enseignement de ce questionnement des croyants est clair : *« Il y a un besoin de structuration du culte »* exprimé par les musulmans, a souligné Marwan Muhammad devant quelque 200 responsables associatifs et religieux. En effet, plus de 85 % des personnes interrogées ont estimé que les musulmans avaient besoin d'une structure nationale les représentant. Mais le militant associatif a plaidé pour que celle-ci s'inscrive *« dans un rapport d'égal à égal avec les autorités »,* loin de tout *« contrôle politique »* auquel ont, selon lui, tendu les politiques gouvernementales jusqu'à présent. *« Travailler* [à l'organisation du culte] *sans les musulmans, c'est travailler contre les musulmans »,* a-t-il ajouté.

Cette pique vise aujourd'hui Emmanuel Macron, qui prépare depuis plusieurs mois une réforme dans le secret de consultations privées et qui doit en annoncer le schéma d'ici au début de 2019. *« Ce gouvernement est-il capable d'essayer autre chose* [que ce qui a été fait auparavant] *et de voir les musulmans comme des citoyens de plein droit ? »,* a interrogé l'initiateur de la consultation. Elle vise aussi, dans une moindre mesure, les fédérations musulmanes engagées dans le Conseil français du culte musulman (CFCM), qui, se voyant court-circuité, ont annoncé la tenue, courant novembre, d'un *« congrès des musulmans de France »*. Dans l'enquête, seuls 7 % des répondants se sentent représentés par le CFCM.

Contre-pied

Les organisateurs prennent le contre-pied de ces deux démarches et affirment que l'échelon pertinent, pour organiser le culte musulman dans la France d'aujourd'hui, est le département, et non pas d'emblée le national. C'est à partir du local que doit émerger une organisation horizontale, qui s'apparente à un partage des bonnes pratiques. *« Il faut mettre les mosquées et les imams au centre du dispositif. Ils sont le cœur de la communauté musulmane »,* a affirmé Samy Debbah, le fondateur du CCIF.

Les propositions des organisateurs découlent de cette conviction. Ils proposent la constitution d'une *« plate-forme indépendante des associations et mosquées »*intitulée Les musulmans. Quelque 150 mosquées (sur 2 300), selon Marwan Muhammad, ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt. Les activités se retrouveront sur un site Internet. Des groupes de travail défricheront les questions relatives au pèlerinage, au statut des imams, aux rites funéraires, au halal. Une centrale d'achat mutualisera les commandes, une application permettra d'accéder aux services, et des formations pour les cadres religieux et associatifs verront progressivement le jour.

Pourtant, certaines des attentes exprimées par les personnes consultées concernant l'organisation des musulmans portent sur des questions d'envergure nationale, comme leur représentation dans les médias, jugée très problématique par beaucoup d'entre eux, ou la lutte contre l'islamophobie. Initiateur et figure la plus visible de cette consultation, Marwan Muhammad a cependant réaffirmé qu'il se plaçait désormais en retrait de cette démarche : *« La réussite du projet dépend de sa capacité à ne pas être une question de personne »,* a-t-il affirmé. Cela n'a pas empêché le ministère de l'intérieur de le contacter, tandis que, dans les départements, les préfets organisaient des consultations avec les acteurs locaux à la demande du ministre de l'intérieur, Gérard Collomb.

23-11 : Comment le gouvernement veut réguler l'islam en France

Le projet de loi tend à réformer la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat pour y inclure la gestion des mosquées.

Par Cécile Chambraud Publié le 23 novembre 2018 à 06h34 - Mis à jour le 23 novembre 2018 à 14h59



Le président du Conseil français du culte musulman, Anouar Kbibech, avec Emmanuel Macron, le 20 juin 2017. jacques witt/pool/REA

Pousser les acteurs du culte musulman à se couler dans le régime associatif établi par la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat et durcir les contrôles qui y sont attachés : telle est l'idée directrice du projet de loi en préparation au gouvernement. Il est conçu comme l'étage législatif d'une politique plus globale en faveur d'un islam de France qu'Emmanuel Macron promet depuis le début de son quinquennat et qu'il devrait détailler au début de l'année 2019. Il vise à améliorer la transparence des associations qui gèrent des mosquées, à mieux s'assurer qu'elles respectent les impératifs de l'ordre public, à renforcer et clarifier leur gouvernance et à vérifier l'innocuité d'éventuels financements étrangers.

Encore au stade de *« document de travail interne à l'administration »*, selon une source au ministère de l'intérieur, le texte fait, depuis mardi 20 novembre, l'objet de *« concertations »* avec les représentants des cultes par le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner. Des *« représentants des sensibilités laïques »*seront aussi entendus. Avant d'être adopté en conseil des ministres puis transmis au Parlement, le projet devra encore être examiné par le Conseil d'Etat – institution qui a beaucoup contribué à une application libérale du modèle inventé il y a cent treize ans. Il toiletterait

plusieurs lois qui interviennent dans l'organisation cultuelle, à commencer par la loi de 1905, qui cristallise, parfois hors de propos, bien des passions politiques autour de la laïcité, mais aussi celle de 1901 sur les associations.

Manque d'information et extrême souplesse

Libérale dans son esprit et dans sa lettre, la loi de 1905 a ménagé un statut particulier pour les associations qui gèrent un lieu de culte, mais elle ne l'a pas imposé. Les Eglises catholique (après un refus initial du Saint-Siège), protestantes et les communautés juives l'ont adopté. Mais les nombreuses mosquées (on en compte aujourd'hui plus de 2 500) qui se sont créées dans les dernières décennies sont, à plus de 90 %, gérées par des associations qui ne relèvent que du statut commun de 1901. Les raisons du choix fait par leurs dirigeants tiennent en partie à un manque d'information, mais aussi à l'extrême souplesse du statut et au peu de contraintes qu'il prévoit.

Les associations cultuelles « loi de 1905 », elles, doivent tenir une assemblée générale annuelle qui se prononce sur la gestion financière et sont soumises au contrôle du ministère des finances publiques. Contrairement aux associations « loi de 1901 », elles doivent avoir pour seul objet l'exercice d'un culte. Il leur est donc interdit d'exercer, par exemple, des activités culturelles, sociales, humanitaires ou éducatives. Enfin, elles ne peuvent prétendre à aucune subvention publique, la loi de 1905 ayant énoncé que *« la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »*. En contrepartie de ces contraintes, la loi leur accorde des avantages fiscaux : elles peuvent recevoir des dons et legs exemptés de droits de mutation et sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Jusqu'à présent, la majorité des gestionnaires de mosquée ont donc préféré la légèreté des contraintes aux avantages fiscaux. Le projet vise à les faire changer d'avis. A les faire passer de la *« boîte noire »* de la loi de 1901 au système *« plus cadré »* de 1905, jugé plus adapté aux objectifs de transparence, d'ordre public et de meilleure gouvernance à la tête des mosquées. Pour cela, le texte devrait rapprocher les exigences imposées aux associations « loi 1901 » qui gèrent un lieu de culte de celles relevant de la loi de 1905, pour créer un *« socle d'obligations communes »,* selon la formule d'une source au fait du dossier. Au point que, demeurer sous le régime de 1901, pour une association cultuelle, reviendrait avant tout à se priver d'avantages fiscaux.

La question de la « police des cultes »

Le dispositif est encore en chantier. Mais l'une des principales mesures consisterait à décider qu'à l'avenir toutes les associations loi de 1901 à objet cultuel devraient publier leurs comptes annuels, comme leurs homologues de la loi de 1905. C'est une façon de placer sous le regard de leur communauté des gestionnaires pas toujours rigoureux ni transparents. Ces associations pourraient aussi devoir faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes, même lorsqu'elles perçoivent moins de 153 000 euros de dons (seuil actuellement en vigueur).

Des obligations nouvelles seraient en outre imposées aux deux types d'associations, comme celle de déclarer les dons provenant de l'étranger. L'autorité administrative pourrait s'opposer à ceux qui poseraient de graves problèmes d'ordre public. Dans un souci de transparence à l'intérieur même d'une association, les procédures de prise des décisions les plus importantes pourraient être renforcées.

Enfin, l'encadrement des associations « loi de 1905 » serait revu à la hausse. Aujourd'hui, celles-ci doivent se déclarer initialement à la préfecture, puis obtenir l'accord de l'administration afin de pouvoir bénéficier des exemptions fiscales. La déclaration doit être renouvelée tous les cinq ans depuis une loi de 2009, précise la même source. A l'avenir, l'association devra obtenir la reconnaissance de sa qualité cultuelle par la préfecture dès le dépôt de sa déclaration initiale. De son côté, l'autorité administrative devra vérifier qu'elle respecte bien l'ordre public.

Enfin, le titre 5 de la loi de 1905, consacré à la « police des cultes », pourrait être toiletté. Plusieurs pistes sont évoquées. *« Quand on parle dans un lieu de culte, on le fait avec une autorité particulière*, relève une source au ministère de l'intérieur.*Ce qu'on dit en chaire n'a pas tout à fait la même valeur que ce que l'on dit dans la rue ou sur Facebook. C'est la raison d'être initiale de ces dispositions. »* Dans cet esprit, des appels à la haine formulés dans un lieu de culte pourraient être réprimés plus sévèrement. La responsabilité de l'association qui le gère pourrait être interrogée.

Des volets non législatifs

Si réforme il y a, les cultes voudraient d'ailleurs en profiter pour obtenir satisfaction sur des demandes qui leur tiennent à cœur. Catholiques et protestants espèrent que leurs associations soient autorisées à percevoir des revenus tirés de la location de biens immobiliers. Anouar Kbibech souhaiterait que la déduction fiscale des dons aux associations cultuelles 1905 soit portée à 75 %.

Ce texte, s'il voit le jour, ne résumera pas toute l'action annoncée par Emmanuel Macron. Celle-ci devra comprendre des volets non législatifs, là où l'Etat ne peut avoir qu'un rôle d'accompagnement. En juin 2017, devant le Conseil français du culte musulman, il avait dit vouloir combattre le radicalisme, qu'il soit d'inspiration djihadiste ou qu'il vise au repli sur une sorte de société parallèle. Un autre objectif est la formation des imams en France.

Cécile Chambraud

23-11 : Des députés La République en marche s'attellent au sujet de l'islam de France

Un groupe de travail a été créé par des élus de la majorité afin d'alimenter le projet de loi du gouvernement visant à mieux organiser et encadrer le financement de ce culte.

Par Alexandre Lemarié Publié le 23 novembre 2018 à 06h35 - Mis à jour le 23 novembre 2018 à 18h51

Ils ont décidé de se saisir d'un sujet longtemps ignoré au sein de la majorité. Plusieurs députés La République en marche (LRM) ont créé un groupe de travail sur l'islam à l'Assemblée nationale, afin d'alimenter le projet de loi du gouvernement visant à mieux organiser et encadrer le financement du culte musulman en France.

Ce groupe informel s'est réuni pour la première fois en avril, à l'initiative de l'élu de Gironde Florent Boudié, avec l'objectif d'identifier des pistes de réforme, pouvant amener à une rénovation de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. *« Comme ce sujet sera sur la table du quinquennat, nous avons décidé de travailler dessus en amont pour suggérer des pistes de réflexion au gouvernement »*, explique cet ancien député socialiste, qui a déjà été responsable du texte asile et immigration au sein du groupe LRM.

Le groupe, qui comptait sept membres à ses débuts, rassemble désormais près de 25 élus macronistes. Parmi eux figurent notamment le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, très engagé sur les sujets liés à la laïcité, sa collègue de Paris Elise Fagjeles, qui a été rapporteuse du texte asile et immigration, l'ex-juppéiste Marie Guévenoux, l'élu des Bouches-du-Rhône Saïd Ahamada, ou encore celui de Moselle Ludovic Mendès.

Identifier les difficultés

Depuis sept mois, ses membres ont procédé à une trentaine d'auditions de responsables religieux ou de spécialistes, de diverses sensibilités, tels que le président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco, l'imam d'Ivry-sur-Seine, Mohamed Bajrafil, qui prône un islam modéré, ou encore Amine El-Khatmi, l'un des fondateurs du Printemps républicain, une association visant à défendre une laïcité *« ferme sur les principes »*.

Les parlementaires ont également effectué des déplacements pour rencontrer des acteurs du culte musulman, à Marseille début septembre, à Lyon le 9 novembre et à Metz dix jours plus tard. Avec l'objectif d'identifier les difficultés qui se posent à la pratique de la deuxième religion de France dans chaque région.*« Nous avons souhaité prendre le temps d'écouter des responsables du culte musulman dans plusieurs endroits pour déterminer s'il est nécessaire d'adapter la loi de 1905 en fonction des problématiques de chaque territoire »*, souligne Ludovic Mendes, élu d'un département sous régime concordataire.

« C'est un travail d'objectivation, d'expertise », résume M. Taché. Pour l'instant, deux sujets-clés émergent : la question du financement des lieux de culte ; la formation et le statut des imams. Leurs observations sont destinées à être réunies dans un rapport informel rendu à Matignon ainsi qu'au ministre de l'intérieur, Christophe Castaner.

Craintes de « divisions internes »

La constitution de ce groupe permet de spécialiser dès à présent des députés sur ce sujet, pour qu'ils soient en mesure de défendre le texte lors de son examen à l'Assemblée, début 2019. Mais pas seulement. Elle permet surtout de combler un vide au sein de la majorité. Pendant la première année du quinquennat, les questions portant sur la laïcité – et plus spécifiquement de la place à accorder à l'islam dans la société – sont apparues comme un angle mort, voire un sujet tabou, dans le groupe LRM. Depuis le début de la législature, ces thématiques n'ont fait l'objet d'aucun débat lors de la réunion hebdomadaire des 308 députés LRM à l'Assemblée. Et le thème de la laïcité n'a été abordé que lors d'une seule réunion du bureau exécutif du parti présidentiel, en mai 2018, au moment de la polémique sur le voile porté par la responsable parisienne de l'UNEF. Prudence oblige.

« C'est un sujet éminemment sensible, qui n'a jamais donné lieu à un vrai débat, car on craint tous que cela fasse apparaître les divisions internes », analyse un poids lourd de la majorité. Deux lignes principales cohabitent chez les élus macronistes : les partisans d'une laïcité ouverte et *« inclusive »*, incarnés par Aurélien Taché, Sacha Houlié ou Laetitia Avia, et les tenants d'une laïcité républicaine plus stricte, représentés par l'ex-juppéiste Aurore Bergé, Elise Fagjeles ou François Cormier-Bouligeon.

Le désaccord est profond. Les premiers accusent les seconds de défendre *« une laïcité rigide, qui a pour corollaire l'exclusion de certains musulmans »*, les seconds reprochent aux premiers de *« cautionner des replis communautaristes inacceptables dans la République »*. De son côté, Florent Boudié tente de faire émerger une ligne consensuelle au sein de la majorité, capable de rassembler large. *« Le groupe LRM est à l'image de la société : il est partagé. Ma volonté, c'est de construire une vision collective. »* Au sein du groupe, plusieurs députés LRM reconnaissent *« attendre »* qu'Emmanuel Macron fixe une ligne claire sur ces sujets, avant de s'y rallier.

Alexandre Lemarié

23-11 : « Il est hors de question qu'il y ait une loi spécifique aux musulmans »

Cé. C.

Alertés par une fuite sur ce projet paru dans le quotidien *L'Opinion*, le 5 novembre, les dirigeants du Conseil français du culte musulman (CFCM), organisme de représentation auprès des pouvoirs publics, n'ont guère apprécié d'être tenus à l'écart de l'élaboration de ce texte. Sur le fond, son président, Ahmet Ogras, voit dans la réforme annoncée le risque *« de l'ingérence politique dans le domaine cultuel »*. Jeudi 22 novembre, après avoir été reçu par Christophe Castaner au ministère de l'intérieur avec d'autres dirigeants du CFCM, il s'est dit *« prêt à travailler »* avec le gouvernement *« à condition qu'il n'y ait pas d'ingérance sur le contenu du culte »*. *« Nous ne sommes pas fermés à des évolutions*, indique le vice-président, Anouar Kbibech. *Mais nous souhaitons être traités comme les autres cultes. Il est hors de question qu'il y ait une loi spécifique aux musulmans. »*

Ces modifications, d'abord conçues pour agir sur l'organisation du culte musulman, s'appliqueront à tous les cultes. C'est pourquoi les représentants des autres confessions ne cachent pas un certain agacement. Ils redoutent d'être les *« victimes collatérales »* d'une politique destinée à l'islam.

« Boîte de Pandore »

Le protestantisme, qui a largement contribué à la philosophie de la loi de 1905 et continue à *« l'habiter »*, sera attentif à ne pas se laisser entraîner sur *« un terrain glissant où la séparation des Eglises et de l'Etat ne serait plus tout à fait respectée »*, prévient François Clavairoly, le président de la Fédération protestante de France. Les autorités catholiques redoutent qu'une discussion sur la loi de 1905 ne revienne à *« ouvrir la boîte de*

Pandore ». « L'exécutif mesure-t-il que le législatif a des réactions parfois épidermiques sur ces sujets ? », interroge Olivier Ribadeau-Dumas, le porte-parole de la Conférence des évêques de France.
Du côté du judaïsme, Joël Mergui, le président du Consistoire, n'est pas hostile à *« une adaptation »* de la législation, à condition de ne pas*« désorganiser ce qui fonctionne bien »*et de ne pas réactiver en retour *« la radicalisation de la laïcité »*. Haïm Korsia, le grand rabbin de France, va plus loin et juge *« légitime que l'Etat intervienne »*. Selon lui, la réforme proposée n'a *« rien de révolutionnaire »*. *« Chacun veut que les choses changent, sauf pour lui »*, ironise-t-il.

23-11 : Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat : dans les coulisses d'une réforme ultrasensible

Annoncée depuis des mois, la réorganisation de l'islam en France a été sans cesse repoussée.

Par Cécile Chambraud et Virginie Malingre Publié le 23 novembre 2018 à 11h23 - Mis à jour le 23 novembre 2018 à 15h59

Ce dimanche 11 novembre, à Paris, la pluie arrose la place de l'Etoile, où une soixantaine de chefs d'Etat et de gouvernement s'apprêtent à commémorer l'Armistice. Installés sur l'une des tribunes officielles, les représentants des principaux cultes ont deux heures à tuer avant le début de la cérémonie. Un sujet de conversation tout trouvé les sauve de l'ennui : la révision à venir de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

La plupart d'entre eux sont agacés. Le lundi précédant, les grandes lignes d'un projet de réforme de ce texte fondateur de la laïcité à la française ont filtré dans le quotidien *L'Opinion*. Aucun d'eux ne savait ce qui se tramait au sommet de l'Etat. A la lecture du journal, ils ont appris que l'exécutif s'était attelé à la réécriture de certains articles de la loi de 1905, conçue à une époque où la religion musulmane – aujourd'hui la deuxième en France – était encore marginale dans l'Hexagone.

A l'Elysée comme à Matignon, on affirme qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi en bonne et due forme mais d'un simple document de travail. *« Cette loi a 113 ans aujourd'hui et peut évoluer. Je rappelle qu'elle a d'ailleurs été modifiée dix-sept fois »*, a déclaré Christophe Castaner dans un entretien au *Point*, le 15 novembre.*« L'objectif, c'est que les Français de confession musulmane puissent vivre paisiblement leur foi »*, poursuit le nouveau ministre de l'intérieur, également responsable des relations avec les cultes.

Les représentants tenus à l'écart

Cela fait des mois que l'Elysée annonce une réforme de l'islam de France, mais celle-ci n'a cessé d'être reportée. En campagne, Emmanuel Macron avait affirmé que l'Etat ne pouvait se satisfaire de la situation actuelle du culte musulman, citant parmi les chantiers à mener la formation et le statut des imams, la transparence des financements, la démocratisation de l'organisme de représentation, ou encore la lutte contre la radicalisation. A peine élu, le président avait rappelé sa volonté d'agir. Le 21 juin 2017, il avait pressé les dirigeants du Conseil français du culte musulman (CFCM) de s'engager, eux aussi, dans ces *« combats »*. Lors de ses vœux, en janvier 2018, il avait appelé à l'*« indispensable structuration »* de l'islam en France.

Annoncé pour le premier semestre 2018, repoussé au second, le dévoilement des projets de l'exécutif est maintenant prévu pour le premier trimestre 2019.*« J'annoncerai en début d'année prochaine, après un très long travail »* des *« choix importants sur l'organisation des religions dans notre pays »*, a confirmé Emmanuel Macron, mardi 20 novembre, devant la communauté française de Belgique.

« Je sais qu'il y a des gens qui auraient voulu que j'aille beaucoup plus vite sur ce sujet. Il est périlleux et donc j'ai d'abord voulu beaucoup écouter, entendre. »

Ecouter et entendre… Les représentants des religions ont pourtant été tenus à l'écart de la réflexion sur cette loi à l'aura républicaine quasi « sacrée ». Ils ne sont d'ailleurs pas retournés à l'Elysée depuis la cérémonie des vœux, le 4 janvier. Pourtant c'est bien au Palais que la réforme a été pensée. Sous l'égide du secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, les réunions de travail se sont enchaînées en toute discrétion tout au long du printemps 2018, hors de la présence des représentants des cultes. Spécialiste du sujet, l'ancien conseiller de Jean-Pierre Raffarin, Hakim El Karoui, essayiste et consultant, est notamment venu y plaider la cause du dispositif qu'il préconise : une réforme par la rationalisation et la maîtrise des flux financiers. A l'inverse, d'autres prônent une réorganisation par le terrain et mettent l'accent sur les départements et l'échelon local.

Durant cette longue maturation, Emmanuel Macron a pu mesurer la complexité du dossier et son aspect politiquement inflammable. D'autant qu'au départ, la consigne avait été de ne s'interdire aucune piste de réflexion, y compris les plus explosives, comme l'instauration d'une sorte de « concordat » entre l'Etat et un organisme national de représentation des musulmans, ou encore la suspension de la loi de 1905 pour permettre à l'Etat de prendre temporairement en main la réorganisation souhaitée.

Dossier miné politiquement

Si l'Elysée apparaît ainsi en première ligne, c'est aussi parce que Gérard Collomb, pendant ses quinze mois passés place Beauvau, n'a pas montré beaucoup d'empressement à se saisir du dossier. Fin septembre, il n'a même pas évoqué le sujet lorsqu'il a reçu les membres du CFCM, juste avant sa démission. Engagé à Lyon dans un dialogue avec les autorités religieuses locales, le ministre de l'intérieur se méfie des projets de réforme par le haut. Il préfère se concentrer sur la loi asile-immigration, qui ne fait pas consensus au sein de sa majorité.

Fin juin, Gérard Collomb annonce, à la surprise générale, que les préfets réuniront, début septembre, les acteurs musulmans locaux pour faire remonter des propositions. Dans l'urgence, les préfets rappellent les interlocuteurs qu'ils avaient réunis à plusieurs reprises après les attentats de 2015, quand Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'intérieur, avait imaginé une instance de dialogue avec un panel d'autorités musulmanes de terrain.

« Il y a eu une prise de conscience qu'il fallait un temps de consultation, aussi réchauffé soit-il et à un moment qui n'était pas idéal », analyse un député de la majorité, investi dans ces questions. *« L'idée, c'était d'impulser des logiques territoriales, dont pourrait émaner une structure nationale à côté ou au sein du CFCM actuel* », résume le député LRM du Val-d'Oise Aurélien Taché, également au fait de ces thématiques. *« Mais après ces consultations, les préfets n'ont eu aucune consigne. On n'a pas pu aller au bout »,* poursuit l'élu.

A l'Assemblée nationale, le terrain n'est pas préparé pour s'emparer d'un sujet aussi sensible, alors que les questions sociétales font partie des angles morts au groupe LRM. Comme sur la loi asile-immigration, les députés de la majorité sont divisés. En avril, le député LRM de Gironde Florent Boudié, décide de constituer un groupe de travail. *« A l'époque, on attendait des annonces pour le début de l'été 2018. Ma démarche s'inscrivait dans cette urgence »*, explique-t-il aujourd'hui.

Politiquement, le dossier est miné : toucher à la loi de 1905, c'est prendre le risque de raviver les querelles autour de la laïcité, toujours prêtes à s'enflammer. Le gouvernement a pu le mesurer en juin, quand il prévoit, dans le projet de loi Essoc sur la simplification de l'administration, de retirer les associations cultuelles de la liste des lobbies, et ce faisant de les soustraire à l'obligation de s'enregistrer auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Cette disposition avait provoqué des remous et n'avait été adoptée que par trois voix de majorité. *« Le sujet n'est pas purgé »*, résume Aurélien Taché.

« Ambitions moins fortes »

L'affaire Benalla, en juillet, puis les démissions de Nicolas Hulot et de Gérard Collomb à la rentrée, convainquent l'exécutif de prendre son temps. Inutile d'ouvrir de nouveaux foyers de contestations. D'autant que la loi asile-immigration, qui a chahuté le groupe parlementaire, est promulguée le 10 septembre. Et que le projet de loi bioéthique, qui doit notamment ouvrir la PMA aux femmes célibataires ou vivant en couple avec une autre femme, est un chiffon rouge pour les catholiques. Autant de fronts délicats à quelques mois des élections européennes de mai 2019.

Dans l'entourage d'Emmanuel Macron, certains incitent le président à la plus grande prudence sur le sujet inflammable des relations entre les Eglises et l'Etat.*« Je suis très partagé, je ne suis pas sûr qu'il faille ouvrir un front législatif sur ce sujet »*, juge ainsi l'un de ses proches. *« C'est un sujet extrêmement délicat, qu'il faut manier avec beaucoup de prudence »*, a déclaré, le 18 novembre sur France 3, la ministre de la cohésion des territoires, Jacqueline Gourault.

Mais le chef de l'Etat ne veut plus temporiser. Avec le report du projet de loi sur la bioéthique, l'ordre du jour parlementaire est allégé. Place Beauvau, le nouveau ministre de l'intérieur, Christophe Castaner s'est mis au travail. Il a reçu les représentants du judaïsme, mardi 20 novembre, et ceux du CFCM jeudi 22 novembre. Mardi 27 novembre, il rencontrera les protestants. Il a également prévu de voir *« les représentants de la libre-pensée et des sensibilités laïques »*, a-t-il précisé au *Point*.

Telle qu'elle est imaginée pour l'instant, la réforme de la loi de 1905 ne modifie pas les équilibres du texte et n'ouvre donc pas la porte à une modification en profondeur de l'organisation du culte musulman, comme le souhaitait initialement Emmanuel Macron. *« Les ambitions sont moins fortes qu'autrefois »*, reconnaît un connaisseur du dossier.

Cécile Chambraud et **Virginie Malingre**

23-11 :
La laïcité, une question qui divise au sein de la majorité

Alexandre Lemarié

Un groupe de travail a été créé à l'Assemblée afin d'alimenter le projet de loi du gouvernement sur le financement du culte musulman

Ils ont décidé de se saisir d'un sujet longtemps ignoré au sein de la majorité. Plusieurs députés La République en marche (LRM) ont créé un groupe de travail sur l'islam à l'Assemblée nationale, afin d'alimenter le projet de loi du gouvernement visant à mieux organiser et encadrer le financement du culte musulman en France.

Ce groupe informel s'est réuni pour la première fois en avril, à l'initiative de l'élu de Gironde Florent Boudié, avec l'objectif d'identifier des pistes de réforme, pouvant amener à une rénovation de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat.*« Comme ce sujet sera sur la table du quinquennat, nous avons décidé de travailler dessus en amont pour suggérer des pistes de réflexion au gouvernement »*, explique cet ancien député socialiste, qui a déjà été responsable du texte asile et immigration au sein du groupe La République en marche.

Le groupe, qui comptait sept membres à ses débuts, rassemble désormais près de 25 élus macronistes. Parmi eux figurent notamment le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, très engagé sur les sujets liés à la laïcité, sa collègue de Paris Elise Fagjeles, qui a été rapporteure du texte asile et immigration, l'ex-juppéiste Marie Guévenoux, l'élu des Bouches-du-Rhône Saïd Ahamada, ou encore celui de Moselle Ludovic Mendès.

Identifier les difficultés

Depuis sept mois, ses membres ont procédé à une trentaine d'auditions de responsables religieux ou de spécialistes, de diverses sensibilités, tels que le président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco, l'imam d'Ivry-sur-Seine, Mohamed Bajrafil, qui prône un islam modéré, ou encore Amine El-Khatmi,

l'un des fondateurs du Printemps républicain, une association visant à défendre une laïcité *« ferme sur les principes »*.
Les parlementaires ont également effectué des déplacements pour rencontrer des acteurs du culte musulman, à Marseille début septembre, à Lyon le 9 novembre et à Metz dix jours plus tard. Avec l'objectif d'identifier les difficultés qui se posent à la pratique de la deuxième religion de France dans chaque région. *« Nous avons souhaité prendre le temps d'écouter des responsables du culte musulman dans plusieurs endroits pour déterminer s'il est nécessaire d'adapter la loi de 1905 en fonction des problématiques de chaque territoire »*, souligne Ludovic Mendes, élu d'un département sous régime concordataire.
« C'est un travail d'objectivation, d'expertise », résume M. Taché. Pour l'instant, deux sujets-clés émergent : la question du financement des lieux de culte ; la formation et le statut des imams. Leurs observations sont destinées à être réunies dans un rapport informel rendu à Matignon ainsi qu'au ministre de l'intérieur, Christophe Castaner.
La constitution de ce groupe permet de spécialiser dès à présent des députés sur ce sujet, pour qu'ils soient en mesure de défendre le texte lors de son examen à l'Assemblée, début 2019. Mais pas seulement. Elle permet surtout de combler un vide au sein de la majorité. Pendant la première année du quinquennat, les questions portant sur la laïcité – et plus spécifiquement de la place à accorder à l'islam dans la société – sont apparues comme un angle mort, voire un sujet tabou, dans le groupe LRM.
Désaccord profond
Depuis le début de la législature, ces thématiques n'ont fait l'objet d'aucun débat lors de la réunion hebdomadaire des 308 députés La République en marche à l'Assemblée nationale. Et le thème de la laïcité n'a été abordé que lors d'une seule réunion du bureau exécutif du parti présidentiel, en mai 2018, au moment de la polémique sur le voile porté par la responsable parisienne de l'UNEF. Prudence oblige.
« C'est un sujet éminemment sensible, qui n'a jamais donné lieu à un vrai débat, car on craint tous que cela fasse apparaître les divisions internes », analyse un poids lourd de la majorité. Deux lignes principales cohabitent chez les élus macronistes : les partisans d'une laïcité ouverte et *« inclusive »*, incarnés par Aurélien Taché, Sacha Houlié ou Laetitia Avia, et les tenants d'une laïcité républicaine plus stricte, représentés par l'ex-juppéiste Aurore Bergé, Elise Fagjeles ou François Cormier-Bouligeon.
Le désaccord est profond. Les premiers accusent les seconds de défendre *« une laïcité rigide, qui a pour corollaire l'exclusion de certains musulmans »*, les seconds reprochent aux premiers de *« cautionner des replis communautaristes inacceptables dans la République »*. De son côté, Florent Boudié tente de faire émerger une ligne consensuelle au sein de la majorité, capable de rassembler large.*« Le groupe LRM est à l'image de la société : il est partagé. Ma volonté, c'est de construire une vision collective. »*Au sein du groupe, plusieurs députés LRM reconnaissent *« attendre »*qu'Emmanuel Macron fixe une ligne claire sur ces sujets, avant de s'y rallier.

27-11 : « Modifier la loi de 1905 afin de mieux accompagner les associations religieuses musulmanes »

La dimension sécuritaire ne doit pas être la seule ambition du gouvernement, de même que la modification de la loi doit concerner l'islam comme les mouvements évangéliques et les témoins de Jehovah, qui se développent de manière exponentielle aujourd'hui en France, explique Tareq Oubrou, imam de Bordeaux.

Par Tareq Oubrou Publié aujourd'hui à 07h00

Tribune. Tout d'abord, ne confondons pas la laïcité et la loi de 1905. L'Etat était déjà laïque avant la loi de 1905. Avec elle, il n'est pas devenu plus laïque, mais seulement un peu moins sacristain, faisait remarquer le grand spécialiste Emile Poulat, qui rappelait aussi que cette loi a été déjà aménagée ou modifiée cinquante fois, voire plus.

En effet, le mot laïcité, comme liberté, fraternité, justice, évoque un principe qui n'est défini par aucun texte. Certains l'utilisent comme une formule sacrée qu'il suffit d'évoquer pour tout dire ou dissuader de toute discussion sur la place des religions dans notre société. Une potion magique dont, d'ailleurs, aucun livre ne donne la recette.

Par contre, notre laïcité française est plus claire juridiquement. Sa traduction au niveau du droit est représentée par la loi de 1905. L'autre régime est celui du Concordat, un droit local qui s'applique à l'Alsace-Moselle, sans parler du cas des DOM. Ce ne sont pas pour autant des territoires hors de la République, qui est une, indivisible et laïque. La laïcité est partout mais avec des formes juridiques différentes : une dans son essence, mais plurielle dans ses expressions et applications juridiques.

Anachronique

Autrement dit, si la laïcité est un principe invariable, la loi de 1905, elle, est censée être dynamique, comme toute loi attentive à l'évolution de la société. Parler de faire évoluer cette loi est une chose, demander de toucher à la laïcité en est autre. De la deuxième idée, il n'est pas question. Aussi le Concordat ne doit-il pas non plus être un tabou. Ce n'est pas normal que la deuxième religion de France soit exclue des avantages octroyés aux quatre autres cultes reconnus. Tout cela paraît quelque peu anachronique.

En effet, il est question ici d'un autre principe fondateur de la République, celui de l'égalité. Cette égalité doit s'appliquer aux différents cultes. Ils doivent être égaux ; ce qui n'est pas le cas pour le régime du Concordat.

La laïcité n'est pas une catégorie comme les autres, c'est la catégorie au sein de laquelle s'exprime le pluralisme des convictions à la condition de ne pas troubler l'ordre public établi par la loi. Elle protège les religions qui peuvent revendiquer et dire ce qu'elles veulent tant qu'elles ne prétendent pas dire et faire la loi.

Renforcer la laïcité c'est la rendre actuelle en répondant à la nouvelle situation religieuse

La laïcité est la branche sur laquelle tout le monde est assis. Il faut la renforcer et non l'affaiblir. Et la renforcer, c'est la rendre actuelle en répondant à la nouvelle situation religieuse. L'islam, religion aujourd'hui de nombreux citoyens français, n'était pas présent dans l'Hexagone ni à l'époque du Concordat ni à l'époque de la loi de 1905 comme il l'est aujourd'hui, et dans une situation géopolitique d'insécurité que l'on sait.

En effet, depuis les années quatre-vingt, le rapport à l'islam en France était déjà une affaire sécuritaire. Cela ne date donc pas d'aujourd'hui, sauf que cela s'est accentué ces dernières années à cause du terrorisme. Cette dimension sécuritaire n'est pas à sous-estimer, elle est légitime. Néanmoins, elle ne doit pas être le déterminant et l'obsession du débat autour du projet de modification de la loi, mais pour mieux accompagner les associations religieuses musulmanes pour être plus transparentes à tous égards : finances, discours religieux des imams, programme d'enseignements religieux pour enfants dans les mosquées, etc.

Cette modification doit concerner en même temps l'évolution du paysage global religieux notamment avec la présence de mouvements évangéliques et des témoins de Jehovah, entre autres, des nouvelles communautés religieuses qui se développent de manière exponentielle aujourd'hui en France.

Un débat apaisé

Si je suis favorable au principe de la modification de la loi, la question qui se pose c'est dans quel sens et dans quel intérêt ?

En tout cas, si modification il y a, le premier et le deuxième article de la loi de 1905 ne doivent pas être touchés car ils constituent l'esprit même de la loi. Aussi faudrait-il rappeler que la plupart de ces articles restent d'une grande actualité, comme celui réservé à la police des cultes, qu'il suffit d'appliquer.

On l'aura compris, je n'ai pas de dogme ni d'obsession particulière en la matière. Ce que je souhaite c'est un débat apaisé, profond et pédagogique, loin de toute précipitation, afin d'éviter l'effet contraire, la frustration d'une communauté déjà vulnérable.

Une condition cependant reste nécessaire pour rendre le projet efficient, celle de l'accompagnement de l'installation d'une institution religieuse représentative du culte musulman qui doit être crédible et compétente comme interlocutrice de l'Etat. Je propose une institution religieuse représentative composée de trois éléments : le financier, l'administration des lieux des cultes (CFCM), et un organe théologique central, l'« imamat de France », une sorte d'ordre des imams, ou un « collège d'imams » choisi par et parmi les pairs, et qui réponde à des conditions éthiques et intellectuelles qui doivent se resserrer en fonction de leur responsabilité et compétence religieuse, du local au régional, jusqu'au national. Une institution religieuse musulmane autonome par rapport aux ingérences étrangères, capable de répondre aux besoins cultuels des musulmans au-delà de leur diversité ethnique et culturelle.

Changer la loi de 1905 sans repenser cette institution représentative du culte musulman ne serait d'aucune efficacité politique.

Tareq Oubrou (Imam, recteur de la mosquée de Bordeaux et essayiste, auteur, avec Marie-Françoise Colombani, de "La Féministe et l'imam", 2017)

27-11 : « Est-ce le rôle de l'Etat de distinguer le bon du mauvais islam ? »

Dans une tribune au « Monde », l'anthropologue et philosophe Sabine Choquet considère que le projet de l'exécutif consistant à retoucher la loi de 1905 pour l'adapter au nouveau paysage religieux vise à initier une réorganisation de l'islam de France.

Par Sabine Choquet Publié aujourd'hui à 06h37, mis à jour à 06h37

Devant la Grande Mosquée de Paris, en 2015. Jacques Brinon / AP

Tribune. Restructurer l'islam en France sans ingérence dans les affaires religieuses. Modifier la loi de 1905 sans trahir ses principes fondateurs. Adapter la laïcité au culte musulman en garantissant la neutralité des pouvoirs publics.

Telles sont les contradictions auxquelles risque de se confronter le gouvernement en retouchant la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Les objectifs affichés de cette réforme sont d'obliger les associations à déclarer leur caractère cultuel afin de mieux contrôler leurs activités et leurs sources de financement. Aujourd'hui, de nombreuses structures qui gèrent des lieux de culte, notamment des mosquées, prennent la forme d'associations loi 1901 en raison de la souplesse de ce statut.

Le gouvernement souhaite renforcer les contrôles et les obligations de ces associations afin de mieux contrôler leur gouvernance et la provenance de leurs fonds. Elles seraient contraintes de déclarer les dons en provenance de l'étranger, de manière à réduire l'influence d'acteurs étrangers sur le sol français et à éviter la prise de contrôle de certaines mosquées par des imams salafistes. L'Etat souhaite, par ce biais, disposer de nouveaux outils pour lutter contre les mouvances radicales et lancer une réorganisation de l'islam de France.

Au-delà des objectifs annoncés, qui peuvent paraître légitimes, ce sont les moyens qui posent question. La République, qui assure *« l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion »,* peut-elle imposer à tous une réforme qui vise la réorganisation d'un culte en particulier ? La France ne dispose-t-elle pas déjà des outils juridiques pour condamner les atteintes à l'ordre public, les actes contraires aux droits et libertés et les propos incitant à la haine ou faisant l'apologie du terrorisme ?

Le tournant de 2004

En 2004, la loi sur l'interdiction des signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires a été adoptée, après les travaux, en 2003, de la commission présidée par Bernard Stasi, afin d'adresser *« des signes forts »* aux groupes islamiques. Cette loi représentait une évolution par rapport à la loi de 1905. Avant 2004, la laïcité reconnaissait la liberté des élèves de porter des signes religieux. Seuls les enseignants et les représentants de l'Etat étaient assujettis à un devoir de réserve au nom du principe de neutralité du service public.

Les décisions rendues par le Conseil d'Etat entre 1989 et 2003 sont, à cet égard, exemplaires. Dans sa décision du 27 novembre 1989, la juridiction administrative notait que *« le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion »* n'est pas incompatible avec le principe de laïcité. En 1992, dans l'arrêt Kherouaa, l'interdiction du port de signes religieux était déclarée contraire à *« la liberté d'expression reconnue aux élèves dans le cadre des principes de neutralité et de laïcité ».* L'enseignement est laïque, *« non parce qu'il interdit l'expression des différentes fois, mais au contraire parce qu'il les tolère toutes »,* concluait le Conseil d'Etat.

Mais en 2003, à la suite de plusieurs scandales médiatiques autour du voile islamique et du constat de la présence de groupes extrémistes, la commission Stasi reconnaissait un changement de contexte impliquant une adaptation du principe de laïcité.

L'école se voyait soudain confier la mission de forger l'esprit critique des futurs citoyens pour résister aux pressions des activistes politico-religieux. Là encore, le moyen interroge, car l'interdiction du voile n'empêche pas les pressions communautaires. Elle n'aide pas les filles concernées à s'émanciper et elle ne décourage pas les jeunes d'adhérer à des idéaux antirépublicains. Le signe est banni, mais rien n'est résolu.

Prétentions politiques

Le gouvernement balaie d'un revers de main le constat majeur : les discours radicaux trouvent un écho chez de nombreux jeunes issus de l'immigration qui sont nés en France, mais qui se sentent néanmoins exclus de la communauté nationale et discriminés. Ils se définissent dans un rapport d'opposition à l'Etat et ses principes. Ils font de leur confession le pilier majeur de leur identité au détriment de la nation, comme s'ils se trouvaient sommés de choisir leur camp.

Plutôt que de favoriser le sentiment d'appartenance à la République et d'encourager les appartenances multiples, l'Etat renforce les mécanismes de contrôle de l'islam et propose une nouvelle réforme de la laïcité. Les débats entourant cette réforme ne manqueront pas d'accentuer le sentiment de stigmatisation et d'alimenter les discours des plus radicaux qui perçoivent leurs actions comme des réponses à l'agression de l'Etat.

Certes, la séparation des Eglises et de l'Etat n'a pas permis de régler tous les problèmes liés aux cultes et à leur cohabitation. Elle n'a pas non plus mis fin à leurs prétentions politiques et à leur emprise sur la vie publique. Mais elle a eu le mérite de distinguer ce qui relève du gouvernement et ce qui appartient à la religion. Il est tout à fait possible d'accentuer les contrôles et la transparence dans le domaine du financement des cultes sans prétendre réorganiser une religion qui est scindée en de multiples courants.

Est-ce le rôle de l'Etat de distinguer le bon du mauvais islam et de former les imams ? L'organisation d'un culte par les autorités est contraire à la loi de 1905 et reviendrait ni plus ni moins à engager l'Etat dans la voie d'une organisation néo-concordataire.

La République *« ne reconnaît »* aucun culte, mais elle pourrait en revanche agir sur les déterminants qui favorisent l'adhésion aux discours radicaux. Car souvenons-nous des mots de Locke dans *Essai sur la tolérance* : *« Si, en recourant à la contrainte, le magistrat est incapable de faire que quiconque se rapproche d'un iota de sa propre opinion, il fait que chacun en devient d'autant plus son ennemi. »*

Sabine Choquet est spécialiste des politiques de gestion de la diversité culturelle, linguistique et religieuse et de la prévention de la radicalisation menant à la violence. Elle a écrit « Unis par la diversité. Ces pays forgés par leurs différences » (Manitoba, 400 p., 23 €).

Sabine Choquet (anthropologue et philosophe)

27-11 : « L'Etat laïc doit clarifier sa relation avec l'islam en tant que culte »

Au-delà du projet de réforme de la gestion du culte musulman, il importe que l'Etat trouve un juste équilibre entre non-intervention dans l'organisation du culte et le maintien d'un dialogue avec les musulmans, estime, dans une tribune au « Monde », la sociologue Amel Boubekeur.

Par Amel Boubekeur Publié hier à 16h21



« L'ensemble des chercheurs sur l'islam de France pourra confirmer que l'immense majorité des mosquées sont surtout financées par les croyants » (Prière à la Grande mosquée, à Paris). Godong/robertharding / Photononstop

Tribune. Le président Macron annonce porter un projet de réforme de la gestion du culte musulman, comme l'on fait ceux qui l'ont précédé depuis trente ans.

Compris comme un moyen de promouvoir un type d'islam qui correspond aux exigences politiques du moment, aujourd'hui la lutte contre la « radicalisation » des jeunes musulmans, la redondance de ces processus de consultation sur la représentativité et les affaires cultuelles musulmanes contribue à présenter les musulmans comme des citoyens « récents » et désorganisés, pratiquant leur culte de manière souterraine et incompatible avec la laïcité et que seule une politique interventionniste de l'Etat pourrait démocratiser.

Pour espérer une quelconque avancée, cette logique d'organisation par le haut doit avant tout clarifier la relation que l'Etat laïc peut entretenir avec l'islam en tant que culte, sans que celle-ci ne marginalise son dialogue nécessaire avec les musulmans en tant que citoyens.

Un bénéfice pour les musulmans

Parmi les thèmes émergeant du dernier projet de réforme se trouve le financement de l'islam par des pays étrangers et leur influence, présentée de facto comme réelle, sur les musulmans. L'ensemble des chercheurs sur l'islam de France pourra confirmer que l'immense majorité des mosquées sont surtout financées par les croyants. La proposition de faire passer les organisations cultuelles musulmanes actuellement enregistrées sous le statut de la loi de 1901 à celui de 1905 devrait donc avant tout être pensée comme un bénéfice pour les musulmans eux-mêmes à mieux contrôler l'utilisation de leurs dons.

De la même façon, les musulmans sont loin d'être rétifs à la possibilité d'une meilleure formation des imams, autre chantier évoqué comme prioritaire, mais celle-ci continue de pâtir des difficultés de l'Etat à garantir la possibilité d'un enseignement théologique sur l'islam pluriel et de qualité. Difficultés qui l'amènent ironiquement à recourir à des imams étrangers, notamment pendant la période du ramadan, dans le cadre de programmes de coopération avec le Maroc et l'Algérie par exemple, solution qui ne saurait être pérenne.

Une parole forte de l'exécutif sur les questions d'islamophobie et de valorisation de la culture musulmane dans le patrimoine français est nécessaire

La lutte contre la radicalisation qui représente le troisième pôle de la réforme voulue par le président de la République illustre le mieux l'impossibilité de réformer le culte sans les musulmans. L'Etat suit déjà de manière efficace les prêches haineux dans les mosquées (y compris celles réputées être les plus « radicales ») grâce à une collaboration très étroite entre imams, dirigeants d'associations, préfets et services de renseignements généraux et a, à plusieurs reprises, sévi lors de telles dérives.

Le fait que les mosquées soient aujourd'hui le lieu de la radicalisation est grandement discuté. Si l'on doit néanmoins évoquer les difficultés des personnels du culte à anticiper le passage à la violence discursive ou physique de certains, celles-ci viendraient plutôt de l'autocensure du discours des imams, à qui l'on demande d'orienter leur discours de manière consensuelle et qui ne s'autorisent souvent pas à donner aux plus jeunes de leurs fidèles des pistes alternatives pour penser leur condition de musulman de manière critique et sereine.

Impopularité du CFCM

Enfin, le gouvernement, pour qui il n'aura sans doute pas été difficile de prendre la mesure de l'impopularité du Conseil français du culte musulman (CFCM) – souvent peu productif et empêtré dans des querelles de leadership –, a annoncé vouloir repenser les modalités de représentation des musulmans.

S'il est peu probable que le CFCM disparaisse, la volonté de diversifier les profils des représentants des musulmans est là. Toutefois, changer d'interlocuteurs sans changer de méthode en se bornant à notabiliser des représentants du culte charger d'orienter les musulmans dans leur relation à l'Etat tout en délaissant les questions pratiques d'organisation de la foi au quotidien devrait se révéler tout aussi peu fécond.

L'intérêt accru du pouvoir politique pour les questions de représentativité a toujours été en partie motivée par la peur de voir émerger des initiatives de représentation et de demandes politiques « musulmanes » non encadrées. Pourtant, on l'a vu ces quinze dernières années, les représentants du CFCM n'ont eu aucun impact dans leurs appels, entre autres, à ne pas manifester contre la loi sur les signes religieux, leurs appels au calme lors de conflits sociaux (les émeutes de 2005) ou ethniques (les rixes entre « gitans » et « maghrébins » dans le sud de la France).

C'est beaucoup plus une représentativité de services et de propositions (notamment, mais pas exclusivement, à travers les conseils régionaux du culte musulmans) pour améliorer les conditions du culte des fidèles qui doit être facilitée, et ce sur des questions importantes pour eux en premier lieu tels que les blocages administratifs qui subsistent autour des questions des carrés musulmans ou des repas végétariens à l'école.

Volonté d'inclusion tranquille

L'étude du local le montre en effet, les demandes cultuelles des musulmans relèvent moins d'une volonté de séparation ou de revendication que d'une volonté d'inclusion tranquille de leur spécificité dans l'espace majoritaire. L'autonomisation des musulmans, qui doit être voulue par eux mais aussi par l'Etat semble donc bien être le véritable enjeu de ces débats.

Pour l'heure, beaucoup confient se sentir coincés entre l'interventionnisme de l'Etat sur le cultuel, qu'ils réfutent au nom de la laïcité, et la peur d'être considérés comme prosélytes lorsqu'ils tentent de répondre aux défis que posent leurs croyances à partir de leur référentiel religieux (on notera la récurrence de l'ubuesque « islamisation des musulmans » dans les débats publics). Pour dépasser l'écueil d'un dialogue avec l'Etat sous tutelle d'une part, et d'un risque de confessionnalisation systématique de leurs demandes politiques d'autre part, une parole forte de l'exécutif sur les questions d'islamophobie et de valorisation de la culture musulmane dans le patrimoine français est nécessaire.

Au-delà du projet du gouvernement, encore peu défini, de réformer le régime politique de la laïcité pour mieux prévenir la radicalisation, l'Etat doit retrouver un juste équilibre entre non-intervention dans l'organisation du culte et maintien d'un dialogue avec les citoyens musulmans sur leurs préoccupations. Pour ce faire, il est également besoin de réexpliciter le sens de notre culture laïque.

On ne peut ignorer comment s'est étiolée ces dernières années la connaissance de la laïcité comme instrument permettant la « neutralité de l'Etat » et garantissant la « liberté de conscience » et « l'égalité de droits » pour devenir un outil servant à signifier aux minorités leur défaut de francité. Repenser l'organisation du culte musulman avec ces constantes en tête pourrait nous éviter de devoir faire face à un nouveau projet de réforme de gestion du culte musulman lors du prochain quinquennat et à des interlocuteurs musulmans que l'on aura achevé de désintéresser du sujet.

Amel Boubekeur est une spécialiste de l'islam en France et des scènes politiques du Maghreb.

Amel Boubekeur (Sociologue)